

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mai 2018
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 99 l) de l'ordre du jour
**Désarmement général et complet : application
de la Convention sur l'interdiction de la mise
au point, de la fabrication, du stockage
et de l'emploi des armes chimiques
et sur leur destruction**

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

**Lettre datée du 19 avril 2018, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur par la présente de vous faire tenir ci-joint le texte des déclarations des Représentants permanents de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies et auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi qu'un aide-mémoire concernant la situation relative à l'attaque perpétrée à Salisbury (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le 4 mars 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 99 l) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe I à la lettre datée du 19 avril 2018 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Déclaration du Représentant permanent V. A. Nebenzia lors de la séance du Conseil de sécurité consacrée à la lettre du Royaume-Uni datée du 13 mars 2018

Le 18 avril 2018

Monsieur le Président,

Nous remercions M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Nous sommes très reconnaissants à nos homologues britanniques d'avoir organisé la présente séance que nous attendions avec impatience. Malheureusement, nous n'avons rien entendu de nouveau aujourd'hui.

Lorsque j'écoute certains de mes collègues, j'ai le sentiment que nous ne nous trouvons déjà plus dans Alice au pays des merveilles mais que nous sommes désormais passés De l'autre côté du miroir. Nos partenaires occidentaux ne s'intéressent pas à la vérité, et pas seulement sur ce dossier. Ils n'écoutent pas et ne veulent pas entendre. En russe, on dit que nous leur parlons de Foma pendant qu'ils nous parlent de Yerema – en d'autres termes, nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde.

Aujourd'hui, nous avons entendu le même mensonge déjà utilisé par les Britanniques pour tenter d'induire la communauté internationale en erreur. Le Royaume-Uni aurait prétendument été dans l'attente fiévreuse de réponses aux questions qu'il nous avait posées. À titre d'information, je tiens encore une fois à rappeler qu'en guise de questions, ce pays nous a placés devant un ultimatum qui nous laissait 24 heures pour répondre, en effet, à cette question : « Pourquoi avez-vous fait cela ? ». Toujours est-il que certains alliés des Britanniques, avec une obstination qui aurait mérité d'être exercée à meilleur escient, leur ont emboîté le pas en nous exhortant à répondre aux questions du Royaume-Uni et à coopérer avec lui. Si vous avez des questions dont nous n'aurions pas eu connaissance, peut-être pourriez-vous nous les transmettre – à supposer que le Royaume-Uni n'en ait aucune autre à nous poser ? Nous vous en serions très reconnaissants.

Nous avons affaire à la même série d'accusations infondées que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a prétendument cautionnées. Je tiens à dire, d'emblée, que rien dans le rapport de l'OIAC ne vient étayer la version mensongère des Britanniques, selon laquelle la Russie serait impliquée dans l'attaque commise à Salisbury. Surtout, le rapport ne conclut pas que la substance utilisée à Salisbury a été fabriquée en Russie, un élément que la partie britannique brûlait pourtant d'y trouver. Au contraire, l'analyse expéditive menée par l'OIAC ne fait que confirmer qu'une telle substance aurait pu être produite dans n'importe quel laboratoire équipé du matériel voulu. En effet, pour pouvoir procéder à une analyse comparative, il faut un modèle du composé toxique, ce dont disposent certains laboratoires au Royaume-Uni, à Porton Down justement, mais aussi aux États-Unis et dans toute une série d'autres pays. La formule de cette substance est connue depuis 1998, date à laquelle elle a été versée dans la base de données du National Institute of Standards and Technology par le centre biologique et chimique de l'armée américaine à Edgewood (ECBC). En outre, une recherche en ligne au moyen de l'outil

Google Patents, par le mot clef « Novitchok », montre que, rien qu'aux États-Unis, 140 brevets ont été délivrés en rapport avec l'utilisation de ce produit toxique et la protection contre ses effets.

Six semaines se sont écoulées, depuis l'attaque perpétrée à Salisbury, sans que les zones d'ombre de cette histoire cousue de fil blanc ne se dissipent ; bien plus, elles se multiplient à une vitesse impressionnante. Nous ne sommes pas surpris par le comportement de Londres. À la réunion tenue, ce jour, par le Conseil exécutif de l'OIAC, le représentant du Royaume-Uni, dont la déclaration reposait, comme à l'accoutumée, sur des mensonges et de fausses informations concernant les motivations, les méthodes et les moyens de la Russie, a affirmé une nouvelle fois qu'il était prouvé que la Russie se livrait à des assassinats commandités par l'État. Je vous le demande : prouvé par qui ? Naturellement, l'affaire Litvinenko a été amplement évoquée, avec des arguments reprenant la nouvelle phraséologie de la jurisprudence britannique, notamment : « Le Président Poutine l'a probablement approuvé » ; « il est possible que l'État russe ait été impliqué » ; « l'État russe pourrait être le commanditaire » ; « on soupçonne l'État russe d'avoir commandité de nombreux assassinats ».

Mesdames, Messieurs,

Tout ce que nous avons vu et entendu aujourd'hui donne une impression de déjà-vu.

Nous sommes déjà passés par tout cela lors de l'empoisonnement d'Alexandre Litvinenko, affaire dans laquelle les Britanniques avaient agi avec un manque total de transparence et continuent, à ce jour, de dissimuler toute information qui permettrait de reconstituer complètement les faits. À ceux qui ne le sauraient pas, je peux dire que le Royaume-Uni a tout simplement classé ces informations secret défense.

S'agissant du mode opératoire de Londres, le rapport de l'équipe d'assistance technique de l'OIAC, daté du 12 avril, ne l'a pas démenti. Dans la partie du document rendue publique, soit une page et demie, les Britanniques ont interdit aux experts de l'OIAC non seulement de mentionner le type d'assistance technique qu'ils avaient requis, mais aussi de nommer le produit chimique toxique identifié à Porton Down, choisissant de dissimuler toutes ces informations dans la section confidentielle du rapport, que le Conseil ne peut examiner en séance publique sous peine d'enfreindre les règles de confidentialité de l'Organisation. La raison nous en semble évidente.

Eh bien, si les Britanniques ne veulent pas accorder aux membres du Conseil le droit d'examiner ce qu'ils ont permis d'inclure dans la partie du rapport consacrée au fond, nous examinerons ce qui n'y figure pas. Avant tout, la Fédération de Russie n'y est nullement citée, ce qui est conforme aux conclusions tirées à Porton Down, qui viennent de nous être présentées. On n'y trouve pas la moindre référence à des informations d'une importance cruciale, telles que les vecteurs de la contamination de Sergueï et Ioulia Skripal et de Nick Bailey, pas plus que des renseignements sur l'évolution de leur maladie et les moyens employés pour traiter les intéressés.

Rien n'explique comment une concentration élevée d'un produit chimique toxique, extrêmement instable en milieu humide aux dires de son créateur Vil Mirzaïanov, aurait pu être détectée près de trois semaines après l'attaque. Rien ne dit non plus pourquoi cette substance, supposément 10 fois plus meurtrière que l'agent VX, n'a pu produire ses effets, sur certaines victimes, que sept heures après la mise en contact tandis que, dans d'autres cas, elle a agi immédiatement. Peut-être Vil Mirzaïanov et les experts de Porton Down ne parlent-ils pas du même produit chimique toxique ?

En outre, le rapport ne fournit aucune explication convaincante concernant le fait que la substance chimique identifiée à Porton Down a été détectée sous sa forme non décomposée dans un échantillon de sang prélevé sur l'une des victimes 18 jours après l'attaque, alors que cela n'a pas été observé chez une autre victime, plus gravement contaminée. Ce scénario est non seulement inhabituel dans le cas des agents neurotoxiques paralysants, mais il pourrait également indiquer, avec un haut niveau de probabilité, que le produit chimique toxique identifié à Porton Down avait été injecté à la victime placée sous coma artificiel avant le prélèvement de l'échantillon sanguin, ce qui explique pourquoi la réaction biochimique n'a pas eu le temps de se produire.

Ce qui précède soulève une question importante. Le 5 avril, lorsque j'ai cité Boris Johnson concernant la présence d'échantillons de l'agent A-234 à Porton Down, la Représentante permanente du Royaume-Uni a répondu en arguant que le Royaume-Uni était autorisé à effectuer des travaux de recherche à des fins de défense. Peut-être les experts de Porton Down ont-ils fait des recherches et sont-ils à présent en possession de ce produit chimique toxique, et d'autres produits qui ne figurent pas sur les listes correspondantes de la Convention sur les armes chimiques ? Il me semble que, dans le cadre des préparatifs du rapport que doit établir le conseil scientifique consultatif du Directeur général du Secrétariat technique de l'OIAC pour la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, il serait opportun que les experts de Porton Down informent la communauté scientifique des recherches qu'ils mènent, à des fins de défense, sur l'agent A-234 et, éventuellement, sur d'autres produits chimiques toxiques menaçant de compromettre la réalisation des objectifs de la Convention. Mais ne nous faisons pas d'illusions. La position que les Britanniques ont décidé d'adopter concernant l'attaque de Salisbury montre clairement que cela ne se produira pas. Le Royaume-Uni et ses alliés ne sont tout simplement pas intéressés par des échanges avec les spécialistes du domaine, alors même que les chimistes professionnels et les experts remettent en cause, chaque jour un peu plus, la version officielle britannique.

Monsieur le Président,

Hélas, du fait de sa libre interprétation des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, Londres suscite inmanquablement des interrogations. Ainsi, les Britanniques ne cessent de rappeler qu'ils mènent leur enquête conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article VII de la Convention, auxquelles il serait légitime de se référer si ce n'est que l'enquête en question porte uniquement sur des personnes physiques et morales relevant de la juridiction britannique : est-il nécessaire de rappeler que ce n'est pas le cas de la Russie ? À cet égard, nous demandons aux Britanniques de préciser si les déclarations de Downing Street sur l'implication présumée de la Russie dans l'attaque de Salisbury visent à tenter d'exercer une pression politique sur la conduite de l'enquête, ou si ce sont les conclusions ultimes auxquelles serait parvenu Scotland Yard au terme de son investigation. Ou peut-être est-il normal, dans le système juridique britannique, que le Gouvernement désigne d'emblée les coupables et que ses organes d'enquête fassent en sorte d'aboutir à la même conclusion ?

Je tiens à souligner, une fois encore, que toute question qui susciterait un doute quant au respect par un État partie de ses obligations au titre de la Convention doit être réglée conformément aux dispositions de l'article IX. Elle « doit » être réglée, et à notre connaissance, les mots anglais « shall » et « should » n'ont pas d'autre signification. Nous saurions gré aux locuteurs anglophones de bien vouloir nous expliquer dans quel cas ces mots n'impliquent pas une obligation, ce qui nous serait très utile pour continuer de contribuer de manière concrète aux travaux du Conseil.

Étant donné que les propositions de coopération que nous avons adressées à plusieurs reprises à Londres, au titre de l'article IX, et que les demandes relatives à l'apport d'une assistance juridique en matière pénale, faites par le Procureur général de Russie conformément au paragraphe 2 de l'article VII, sont restées sans réponse, nous n'avons d'autre choix que de présenter nous-mêmes une demande au Royaume-Uni, en application du paragraphe 2 de l'article IX, assortie d'une liste de questions relatives à l'attaque perpétrée à Salisbury, le 4 mars. À cette fin, une note a été adressée aux Britanniques, le 13 avril, par le Représentant permanent de la Russie à La Haye via le Secrétariat technique de l'OIAC.

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes convaincus que le Directeur général du Secrétariat technique doit, à la prochaine réunion du Conseil exécutif de l'OIAC, préparer et présenter, conformément au paragraphe 5 de l'article XV de la Convention sur les armes chimiques, un projet de résolution prévoyant de modifier l'annexe contenant la liste des produits chimiques, l'objectif étant de prendre des mesures propres à renforcer la Convention. Cette décision permettrait non seulement de répertorier officiellement la substance A-234 identifiée par Porton Down comme agent de guerre chimique, mais aussi de la placer, avec ses précurseurs, sous le contrôle systématique de l'OIAC. C'est ce qu'auraient dû faire depuis longtemps les pays qui, comme il s'est avéré, disposaient de toutes les informations nécessaires, notamment d'échantillons de cette substance chimique toxique, plutôt que d'utiliser la tribune de l'OIAC et du Conseil de sécurité pour accuser sans fondement la Russie de manquer aux obligations que lui fait la Convention sur les armes chimiques.

Monsieur le Président,

La campagne d'information, ou plutôt l'« infoguerre », que les autorités britanniques ont déclenchée contre la Russie à propos de ladite affaire Skripal n'aura échappé à personne. Le Royaume-Uni bafoue les normes du droit international et du droit en général, les principes et les règles de la diplomatie, le bon sens et la politesse la plus élémentaire. À côté du silence éloquent des organes britanniques compétents sur le fond de l'affaire et parmi la pléthore de déclarations et d'assertions à caractère politique qui, depuis le début, visent la Russie, de nouvelles versions des événements apparaissent, des incohérences manifestes et de fausses preuves se font jour, et la désinformation règne sans que Londres manifeste l'intention d'y opposer le moindre démenti. Les fausses rumeurs se propagent. Le moment viendra où, dans cette cacophonie d'accusations dénuées de fondement et de références à des organisations respectées telles que l'OIAC, laquelle aurait pleinement confirmé les conclusions de la partie britannique concernant l'implication de la Russie – ce qui, je le répète, est un pur mensonge –, les gouvernements et l'opinion publique seront incapables, face aux subtilités des analyses chimiques et aux nombreuses incohérences des accusations, de démêler le vrai du faux. Comme l'a dit en substance Winston Churchill, il n'existe pas d'opinion publique, seulement une opinion rendue publique. Et de fait, les Britanniques et leurs alliés n'ont aucun scrupule à voir leurs assertions mensongères diffusées par les médias.

Les Britanniques nous ont posé deux questions. Nous leur en avons posé 47. Les voici. Nous avons reçu une réponse partielle à deux d'entre elles seulement. Nous n'avons pas non plus reçu de réponse aux questions que nous avons posées à la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question, le 5 avril. Et nous aurons d'autres questions. Comme nous vous l'avons promis, nous n'allons pas en rester là.

Pour familiariser le Conseil avec l'affaire sous les angles scientifique et factuel, nous distribuerons séparément les déclarations prononcées par les représentants russes à la cinquante-neuvième session de l'OIAC et une chronologie des événements

établie par notre ambassade à Londres. Nous distribuerons aussi le texte de mon intervention d'aujourd'hui.

Incidemment, les autorités britanniques s'emploient en douce à faire disparaître de manière systématique tout indice et toute preuve matérielle. Les animaux qui se trouvaient dans la maison des Skripal ont été abattus, visiblement sans qu'aucun échantillon n'ait été prélevé sur eux. Les lieux où les Skripal sont passés – bar, restaurant, banc, sol du parc, etc. – sont décontaminés, tandis que les habitants de Salisbury continuent de vivre comme si rien ne s'était passé. On ignore où se trouve Ioulia Skripal, et le consulat ne peut entrer en contact avec notre concitoyenne. Je rappelle que personne n'a vu ni Ioulia ni Sergueï depuis le 4 mars. Pourtant, un crime – une tentative d'assassinat, peut-être de nature terroriste – a été commis contre des citoyens russes.

Je tiens à affirmer une fois de plus notre position de principe, à savoir que nous n'accepterons les résultats d'aucune enquête nationale ou internationale tant que nous ne disposerons pas de toutes les informations pertinentes (éléments de la procédure pénale ou rapports techniques complets des laboratoires), qu'on ne laissera pas nos autorités consulaires entrer en contact avec nos concitoyens et, surtout, que des experts russes ne seront pas directement associés à toutes les opérations visant à faire la lumière sur ce qui s'est passé à Salisbury le 4 mars.

La seule chose qui nous semble incontestable à l'heure qu'il est, c'est que Londres continue de dissimuler des informations qui sont indispensables à l'établissement de la vérité et ne concédera rien en matière de transparence.

L'ambassade britannique à Moscou s'est une fois de plus illustrée en publiant, il y a quelques jours, les informations sensationnelles ci-après, qui sont sensiblement les mêmes que celles qui avaient été communiquées par le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'OIAC et celles qui figurent dans la lettre adressée ce jour au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'ONU.

Au cours des 10 dernières années, la Russie a fabriqué et stocké du « Novitchok ».

La Russie a mené des recherches sur l'utilisation d'agents de guerre chimiques à des fins d'assassinat.

En 2013, les services de renseignement russes ont commencé à s'intéresser de plus près à Sergueï Skripal.

Génial ! Mes félicitations.

Revenons à la lettre que la Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'ONU a distribuée aujourd'hui, y compris aux membres permanents du Conseil de sécurité. Comme à l'accoutumée, ce document est truffé de mensonges et d'allégations infondées et calomnieuses. Comme à l'accoutumée, il foisonne de termes tels que « hautement probable », « peut avoir été » et « suspecté ». Le Royaume-Uni avait déjà eu l'audace de formuler des affirmations péremptoires au sujet de la déclaration que nous avons faite à l'OIAC et de porter des jugements sur les méthodes de travail de nos services de renseignement. Mais cette fois, nos collègues britanniques sont allés encore plus loin en accusant tout bonnement le Président Poutine d'être impliqué dans un programme chimique militaire, ceci sans utiliser de guillemets et sans même prendre la peine de qualifier leur affirmation de « très probable ». J'ai toujours été étonné et amusé par les théories farfelues de nos collègues britanniques – et pas seulement les leurs – sur le fonctionnement du système de gouvernement russe. À Londres, on croit manifestement que le hobby du Président russe est de consacrer son temps libre au développement d'un programme

d'armes chimiques. Je ne sais pas si quelqu'un à Londres ou à la Mission permanente de New York se rend compte que vous avez dépassé les limites de la décence et de l'acceptable. À mon avis, vous devriez remercier notre président d'avoir autant de retenue.

Mais à quoi donc tout cela est-il destiné ?

La réponse est banale tant elle est évidente. Il s'agit d'une manœuvre visant à diaboliser la Russie et à remettre en cause sa légitimité et le rôle qu'elle joue sur la scène internationale. Quand je dis que les événements de Salisbury et de Douma sont liés, ce n'est pas sans raison : tous deux constituent des provocations et tous deux ont trait à la Russie.

Il s'agit d'une attaque antirusse menée sans le moindre scrupule pour aggraver les dissensions qui existent entre notre pays et l'Union européenne, ce qui est de toute évidence particulièrement opportun pour le Royaume-Uni à la veille du Brexit.

Rien de plus.

En conclusion, Monsieur le Président, il semble que le moment soit bien choisi pour faire référence aux classiques, Shakespeare en l'occurrence, qui écrit dans la pièce *Henry VI* que le soupçon hante toujours l'esprit coupable. Voilà, vous avez beau faire des efforts pour rendre vos « soupçons » plus présentables, le résultat est peu convaincant. Nous en sommes même gênés pour vous.

Nous attendons avec impatience la suite de ce feuilleton passionnant. Si le Royaume-Uni nous gratifie de nouvelles informations ou de quelque scoop pareil à celui que j'ai évoqué aujourd'hui, nous nous réservons le droit de demander nous aussi la tenue d'une séance publique.

Ne croyez pas que vous réussirez à vous cacher derrière votre assemblage perfide de mensonges et de spéculations. L'histoire ne s'arrête pas avec l'assistance technique fournie par la mission de l'OIAC. Nous continuerons d'exiger que vous nous présentiez des faits.

Nul doute, il s'agit bien de chimie, celle dont vous avez usé pour magouiller. Oui, vous avez joliment magouillé. Nous sommes d'accord avec vous sur un point : il n'y aura pas d'impunité et les responsables de cette provocation devront répondre de leurs actes.

Annexe II à la lettre datée du 19 avril 2018 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Discours prononcé par l'Ambassadeur A. V. Shulgin, chef de la délégation russe et Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à la cinquante-neuvième session du Conseil exécutif de l'OIAC

Monsieur le Président,

Permettez-moi de commencer par une citation du grand penseur Martin Luther : « Un mensonge est comme une boule de neige : plus il roule de ça et de là, plus il devient gros ».

Cette sage maxime s'applique pleinement à la politique. Celui qui emprunte le chemin de la tromperie sera contraint de mentir encore et encore, de trouver des explications aux incohérences et de recourir à la désinformation et à la fraude, en cherchant par tous les moyens à brouiller les pistes et camoufler la vérité.

C'est sur cette pente glissante que s'est lancée la Grande-Bretagne. L'« affaire Skripal », fabriquée de toutes pièces par les autorités britanniques, en est un exemple flagrant : provocation antirusse cousue de fil blanc, accompagnée d'une campagne de propagande sans précédent à laquelle s'est associé un groupe de pays, elle s'est achevée par une expulsion sans égal de diplomates, fondée sur des prétextes fantaisistes. Il faut toutefois se garder de faire passer ce groupe pour la communauté internationale, qui est loin de tout cela.

Voilà un mois, déjà, que la Première Ministre britannique Theresa May a dirigé contre la Russie des accusations extrêmement graves de recours à des armes chimiques. Nous avons longuement attendu des éclaircissements, comptant que nos collègues britanniques étaieraient tout de même leurs propos véhéments sur des faits un tant soit peu probants. À maintes reprises, nous leur avons proposé d'enquêter ensemble sur les événements de Salisbury et leur avons demandé des renseignements, mais nous n'avons obtenu pour réponse que des déclarations hautaines et arrogantes, selon lesquelles la Russie devait reconnaître sa culpabilité.

Le Royaume-Uni continue de proférer des accusations purement gratuites et de livrer sans cesse de nouvelles versions, souvent absurdes, des faits. Les politiciens et hauts fonctionnaires britanniques ne peuvent plus endiguer le flot de mensonges qu'ils ont déversé. Londres sabote toute tentative de mener une enquête véritablement objective sur l'attaque de Salisbury avec la participation d'experts russes. Tout a été classé confidentiel car la Grande-Bretagne mènerait sa propre enquête, et ce, alors qu'elle a déjà désigné les « coupables ».

Pourquoi les Britanniques agissent-ils ainsi ? Nous le savons bien. Ils tentent à tout prix d'éviter que la vérité ne soit établie et de dissimuler tout élément de preuve susceptible d'être invoqué contre eux. Ils cherchent tout simplement à gagner du temps. En effet, plus le temps passe, plus il sera difficile de faire la lumière sur ce qui s'est réellement produit (ou ne s'est pas produit) à Salisbury.

Le mensonge craint toujours la vérité puisque cette dernière est l'arme la plus redoutable contre le premier. C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers des faits nus démontrant comment le Gouvernement britannique a impudemment et grossièrement fait circuler des insinuations sur l'« affaire Skripal ».

Mensonge n° 1

La Russie ne répond pas aux questions légitimes que la Grande-Bretagne lui a posées le 12 mars 2018 par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie à Londres, A. V. Iakovenko (ce que certains alliés de la Grande-Bretagne répètent comme un mantra).

Je tiens à rappeler que la Grande-Bretagne nous a demandé de confirmer l'une des deux versions des faits qu'elle avait inventées, la première étant que l'empoisonnement de Sergueï et Ioulia Skripal était un acte délibéré de la Russie, et la deuxième, que la Russie avait perdu le contrôle d'un arsenal d'agents chimiques lui appartenant. Malgré le caractère effronté de cet ultimatum, nous ne l'avons nullement ignoré et avons tout de suite donné une réponse univoque, à savoir que la Russie n'avait aucun lien avec l'attaque chimique de Salisbury. La Grande-Bretagne ne nous a par ailleurs jamais posé d'autres questions.

Mensonge n° 2

La Grande-Bretagne agit en stricte conformité avec la Convention sur les armes chimiques.

Les faits disent tout le contraire. L'article IX de la Convention fait obligation aux États parties de mener des consultations bilatérales en cas de différend. Or, comme on peut le constater, la Grande-Bretagne s'est soustraite à cette disposition et a refusé jusqu'à présent de coopérer avec nous. En ce qui concerne l'ultimatum britannique que j'ai évoqué, qui avait été communiqué par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, il ne saurait en aucun cas être considéré comme une proposition de coopération au sens de la Convention, ni comme une demande d'assistance juridique.

De notre côté, nous avons adressé le 13 avril à la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire du Secrétariat technique, au titre du paragraphe 2 de l'article IX, une note accompagnée d'une liste de questions légitimes que nous nous posons au sujet de l'« affaire Skripal ». Nous avons agi dans le strict respect de la Convention et attendions de nos partenaires de Londres qu'ils en fassent de même. Or, nous n'avons toujours pas reçu de réponse. La Grande-Bretagne semble ignorer complètement la Convention et ne pas vouloir agir en conformité avec ses dispositions.

Nous avons également constaté que Londres avait imaginé une nouvelle procédure, à savoir une vérification indépendante des conclusions de l'enquête britannique conduite par le Secrétariat technique de l'OIAC. Je le souligne : cette procédure n'est prévue nulle part dans la Convention ; il s'agit là d'une invention de la Grande-Bretagne, qui essaie de tous nous berner au lieu de suivre rigoureusement les dispositions de la Convention.

Mensonge n° 3

La Russie refuse de coopérer en vue d'établir la vérité.

Dans les faits, c'est tout le contraire. La Russie a tout intérêt – et ce, plus que tout autre pays – à ce qu'une enquête honnête, ouverte et impartiale soit menée sur les événements de Salisbury. Nous avons à maintes reprises proposé, demandé et exigé aux Britanniques de coopérer dans le cadre de l'enquête. Nous avons présenté

au Conseil exécutif, pour examen à sa cinquante-septième session extraordinaire, un projet de décision contenant une disposition tendant à encourager la Russie et la Grande Bretagne à collaborer sous l'égide du Secrétariat technique. Nous avons alors affirmé, et nous réaffirmons aujourd'hui, notre volonté de coopérer avec l'OIAC et au sein de l'OIAC.

Malheureusement, tous nos efforts se heurtent à un mur, Londres refusant catégoriquement de coopérer.

Mensonge n° 4

Les Britanniques affirment que la Russie présenterait sans cesse de nouvelles versions des faits entourant l'attaque chimique de Salisbury pour tenter de récuser la vague de critiques concernant son prétendu recours à des armes chimiques sur le territoire britannique.

C'est en fait ce que les Britanniques font en rapportant, par l'intermédiaire de leurs médias dits « indépendants », un nombre infini de versions : d'abord, le poison était dans une valise, puis sur une poignée de porte, puis dans la bouillie de sarrasin, puis au restaurant, puis dans un bouquet de fleurs, puis dans le système de ventilation de la voiture, puis dans du parfum – et j'en passe.

Mensonge n° 5

Le Gouvernement russe aurait déclaré que l'extermination des traîtres à l'étranger était une politique d'État de la Fédération de Russie.

Il s'agit là d'une calomnie et d'une pure divagation. Que les Britanniques montrent d'où ils tirent cette déclaration ! De toute évidence, ils ne pourront trouver aucun exemple de propos de ce genre puisque le Gouvernement russe n'a jamais rien dit de tel.

Mensonge n° 6

Les conclusions de l'analyse des échantillons prélevés sur le père et la fille Skripal conduites par les experts du Secrétariat technique ont confirmé qu'ils avaient été empoisonnés avec une substance de la famille « Novitchok ».

Nos experts militaires sont prêts à faire part de leurs observations concernant le contenu du rapport du Secrétariat technique sur les travaux qu'a conduits son groupe d'experts en Grande-Bretagne.

Je ne ferai pour l'instant qu'une seule remarque : l'allégation selon laquelle le Secrétariat technique aurait confirmé que l'agent chimique utilisé provenait de Russie est un pur mensonge. Le terme « Novitchok », dont on ne trouvera aucune notion dans la Convention, n'est mentionné nulle part dans le rapport en question. Le rapport ne contient non plus aucune confirmation de la présence d'une « trace russe » dans la substance chimique retrouvée à Salisbury.

Néanmoins, les autorités britanniques se sont empressées de répandre des « fake news » dans les médias du monde entier, affirmant que l'OIAC avait confirmé l'empoisonnement des Skripal avec du « Novitchok », substance qui n'aurait été fabriquée qu'en URSS et en Russie, et que Moscou était donc coupable. C'est ainsi que les conclusions du Secrétariat technique se retrouvent falsifiées.

Mensonge n° 7

L'agent dénommé « Novitchok » est une invention soviétique et ne pourrait être fabriqué qu'en Russie.

Il convient de rappeler que « Novitchok » est un terme inventé par l'Occident pour désigner un groupe d'agents de guerre chimiques élaborés dans de nombreux pays, y compris en Grande-Bretagne. Lors d'une récente interview, le Ministre britannique des affaires étrangères, Boris Johnson, a affirmé que le Royaume-Uni détenait des échantillons de cette substance au laboratoire de Porton Down. Nous avons en l'occurrence beaucoup de questions à poser à ce laboratoire. Il serait en effet intéressant de savoir comment il a établi que les Skripal avaient été empoisonnés avec un agent neurotoxique de type « Novitchok ». Toute personne sensée comprendra que, pour faire un tel constat, il faut disposer de la composante originale, de façon à pouvoir la comparer à la substance chimique trouvée. Le laboratoire devait donc disposer d'un stock de « Novitchok » et peut-être même de l'antidote qui a servi à guérir les Skripal.

Aucune étude ou recherche scientifique n'a jamais été menée en Russie dans le cadre d'un programme dénommé « Novitchok ». Je le répète : aucun programme de ce nom n'a existé. À l'époque soviétique, à partir des années 1970, des scientifiques non seulement soviétiques, mais aussi britanniques et américains, se sont employés à mettre au point de nouvelles substances neurotoxiques. C'est ainsi que le célèbre gaz neurotoxique VX a vu le jour. Dans les années 1990, après la chute de l'URSS, les services spéciaux occidentaux ont fait sortir de Russie un groupe de chimistes avec des documents les intéressant. Les experts occidentaux ont alors étudié attentivement ces documents, sur lesquels ils se sont appuyés pour mener des travaux dans ce sens et parvenir à certains résultats, qu'ils ont rendu publics.

Nous savons bien que des agents neurotoxiques de type « Novitchok » ont été produits dans un certain nombre de pays. Contrairement à nos partenaires occidentaux qui, d'un air entendu, ne cessent d'affirmer qu'ils détiennent des renseignements mais qu'ils ne peuvent prétendument les dévoiler, nous travaillons avec des sources publiques. Le 1^{er} décembre 2015, par exemple, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (United States Patent and Trademark Office) a demandé au département russe chargé des brevets de vérifier la brevetabilité d'une invention d'un scientifique américain, T. Rubin. Voici le document en question [démonstration].

Ce document porte sur l'invention d'une balle spéciale, dont la particularité est qu'elle est creusée d'une cavité distincte pouvant contenir différents types d'agents chimiques. Lorsque la balle est utilisée, l'effet, sur l'organisme, de la substance toxique qu'elle contient est léthal. En d'autres termes, cette munition relève de la Convention. Le principe de fonctionnement de cette balle est qu'elle est constituée de composants binaires qui interagissent au moment du tir. Et voici ce que nous pouvons lire à la page 11 du document officiel américain : Au moins une des substances actives que peut contenir cette balle peuvent être, au choix, un des agents neurotoxiques suivants : tabun, sarin, soman, cyclosarin, VG, VM, VR, VX et – tenez-vous bien [!] – des agents de type « Novitchok ».

En d'autres termes, ce document confirme que les États-Unis ont non seulement produit une substance neurotoxique de type « Novitchok », mais qu'ils l'ont aussi brevetée comme une arme chimique, et ce, non pas il y a longtemps, mais il y a seulement quelques années, le brevet datant du 1^{er} décembre 2015.

En outre, si l'on recherche le mot clef « Novitchok » sur Google.patents.com, on pourra trouver plus de 140 brevets publiés par les États-Unis concernant l'utilisation de l'agent de guerre chimique « Novitchok » et la protection contre l'exposition à cet agent.

Ce sont là des faits réels, et non des paroles oiseuses. Voilà donc notre réponse à ceux qui affirment que les agents neurotoxiques de type « Novitchok » ont existé et ont été produits en URSS et en Russie.

Mensonge n° 8

La victime russe Ioulia Skripal fuirait les contacts avec ses proches et refuserait l'aide du consulat russe.

À l'heure actuelle, les autorités britanniques soustraient soigneusement Ioulia Skripal aux regards des médias et du public. On ne sait où elle se trouve. Ni les représentants des autorités russes, ni les membres de sa famille n'ont pu la voir (les autorités britanniques ont, par exemple, refusé d'octroyer un visa d'entrée à sa cousine Victoria). Ioulia Skripal n'a pas la possibilité de rentrer en Russie, d'y subir un examen médical et d'y recevoir des soins.

Cet état de fait montre que la citoyenne russe Ioulia Skripal est en réalité l'otage des autorités britanniques, retenue de force sur le territoire de la Grande-Bretagne et psychologiquement manipulée.

Ce ne sont là que quelques exemples montrant comment les autorités britanniques pratiquent la désinformation et mentent sans vergogne. Je pourrais allonger la liste des révélations, mais il est probablement temps pour moi de m'arrêter. Il ne vient même pas à l'esprit des Britanniques de rectifier ne serait-ce qu'une seule de leurs affirmations, même lorsqu'elles sont dénuées de tout fondement.

Nul doute que nous ferons face à de nouvelles informations-choc, pseudo-fuites dans les médias et attaques effrontées de représentants britanniques à notre égard, mais aucun élément de preuve réel ne sera ainsi apporté.

Manifestement, la Grande-Bretagne s'est montrée réticente à dûment coopérer dans le cadre de l'enquête sur cette obscure affaire. Nous sommes donc convaincus que les Anglais ne veulent pas et ne peuvent se permettre que la vérité éclate.

Dans le rapport qu'il a présenté sur les conclusions des experts britanniques, le Secrétariat technique soulève un certain nombre de questions et demande que des études approfondies supplémentaires soient menées, notamment du côté britannique. Tout spécialiste comprendra que l'on ne peut faire de conclusions définitives sans avoir sous les yeux les éléments de l'analyse chimique et spectrale des échantillons susmentionnés. Or, le Secrétariat technique n'a transmis ces éléments qu'à Londres.

Nous le soulignons : la Russie ne prendra pour article de foi aucune conclusion concernant l'« affaire Skripal » tant qu'une simple condition ne sera pas remplie, à savoir que les experts russes puissent s'entretenir avec les victimes et avoir accès aux éléments de l'analyse menée par l'OIAC et à l'ensemble des informations véridiques que possède Londres sur cette affaire.

Nous avons de sérieuses raisons de croire que toute cette histoire est une provocation grossière des services spéciaux britanniques contre la Fédération de Russie. Si le Royaume-Uni continue de refuser de coopérer avec nous, cela ne fera qu'étayer cette conviction.

Monsieur le Président,

Force est de se rappeler la maxime suivante : pour certains, le mensonge est un moyen non pas de se justifier, mais de se défendre. Le 16 avril, nous avons entendu une nouvelle déclaration pour le moins curieuse, à savoir que le G7 enjoint la Russie à répondre aux questions légitimes de la Grande Bretagne sur l'« affaire Skripal ». On pourra considérer le présent discours comme notre réponse.

Dans le même temps, nous souhaiterions entendre les réponses des Britanniques aux nombreuses questions concrètes de la Fédération de Russie sur les événements de Salisbury. Nous serions également reconnaissants aux représentants du G7 de bien vouloir nous expliquer pourquoi leurs pays ont déclaré une guerre diplomatique à la Russie sur la base de fausses informations.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte du présent discours comme document de la session extraordinaire du Conseil exécutif de l'OIAAC.

**Annexe III à la lettre datée du 19 avril 2018 adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

Aide-mémoire de la Fédération de Russie

**Propositions visant à renforcer la Convention sur les armes chimiques
(La Haye, le 18 avril 2018)**

1. Préparation à la mise en œuvre et application de la Convention par la Fédération de Russie

Au vu de l'hystérie, autour de l'affaire Skripal, à laquelle continuent d'être en proie les États occidentaux – au premier chef, les États-Unis et la Grande-Bretagne – et des accusations portées contre la Russie, qui aurait prétendument recouru à des armes chimiques, nous souhaitons relever ce qui suit.

La Russie n'a produit aucun agent chimique autre que ceux qu'elle a déclarés en application de la Convention sur les armes chimiques en 1997 et n'a jamais eu de site de production de tels agents sur son territoire. Elle a déclaré tous ses stocks, qui ont été vérifiés par des représentants compétents du Secrétariat technique de l'OIAC, puis éliminés sous le contrôle des inspecteurs dudit Secrétariat, qui ont assuré un suivi constant du processus. La Russie ne détient donc actuellement aucun stock d'agents chimiques.

Compte tenu des « trous » de mémoire des principaux instigateurs de l'accusation infondée portée contre la Russie, nous tenons à souligner que l'Union soviétique avait pris un certain nombre d'initiatives visant à mettre au jour ses capacités militaires et chimiques bien avant l'ouverture à la signature de la Convention.

En avril 1987, à Prague, l'Union soviétique a déclaré avoir arrêté la production d'armes chimiques (alors que les États-Unis ont continué de produire des armes chimiques binaires jusqu'en 1993). L'URSS ne détenait pas d'armes chimiques en dehors de ses frontières.

En octobre 1987, les participants aux négociations à la Conférence du désarmement, tenue à Genève, ont pris l'initiative de présenter des échantillons d'armes chimiques soviétiques. S'appuyant sur cette présentation, l'Union soviétique a distribué un document officiel contenant des renseignements sur les munitions chimiques.

En mai 1989, il a également été déclaré que l'URSS n'avait aidé aucun pays ni à élaborer ou à produire des armes chimiques, ni à construire ou à exploiter des sites de production ou d'entreposage de telles armes, n'avait pas livré d'armes chimiques à l'étranger et avait strictement suivi une politique de non-dépôt d'armes chimiques à l'extérieur de son territoire. Toutefois, en 1990 et 1991, à l'initiative d'un certain nombre de pays occidentaux, des contrôles ont été effectués dans des dépôts de munitions d'artillerie des forces soviétiques situés en Allemagne et en Pologne afin de vérifier qu'aucune arme chimique ne s'y trouvait. À l'issue des visites, il a été établi qu'il n'y avait en effet pas de munitions chimiques. Par ailleurs, la Russie savait que les États-Unis disposaient d'un arsenal d'armes chimiques en Europe mais, s'appuyant sur l'intégrité de leurs relations, elle n'a pas fait de demande d'inspection.

En septembre 1989, l'Union soviétique et les États-Unis ont signé le Mémorandum d'accord du Wyoming afin de se préparer à la future Convention et de

s'assurer que les deux États clefs comprenaient et s'engageaient à honorer de la même manière les obligations qui leur incomberaient au titre de cet instrument.

Dans le cadre du Mémorandum, les deux États ont échangé des renseignements relatifs à leurs stocks d'armes chimiques et aux sites d'entreposage de ces armes. De 1990 à 1992, jusqu'à l'ouverture à la signature de la Convention en janvier 1993 à Paris, plusieurs visites ont été effectuées dans des sites soviétiques (russes) et américains.

La question de savoir s'il existait des stocks d'armes chimiques et des sites de production non déclarés ne se posait pas.

La Russie fut l'un des premiers États à signer la Convention le 13 janvier 1993, s'engageant ainsi, conformément à l'article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969, à « s'abstenir d'actes qui priveraient un traité de son objet et de son but ».

2. Des questions ont commencé de se poser après que V. Mirzaïanov a émigré aux États-Unis

Au début des années 1990, avec l'effondrement de l'URSS et le début des difficultés économiques de la Russie, le pays a assisté à un « exode des cerveaux » vers l'Occident, lorsque certains scientifiques de renom ont émigré à l'étranger dans l'espoir d'améliorer leur situation financière. V. Mirzaïanov a décidé d'en faire autant, non en s'appuyant sur ses capacités intellectuelles, mais en faisant valoir ses prétendues connaissances de la guerre chimique. Il a été relevé que ses premières publications ne comportaient aucune formule liée à des substances toxiques. Sa première monographie d'importance a été publiée en russe au début des années 2000. Cette publication contenait un aperçu autobiographique. Elle non plus ne comportait pas de formule ni n'exposait de méthode de synthèse de substances toxiques – ce qui confirme que Mirzaïanov ne possédait aucune connaissance réelle puisque, dans l'organisation scientifique qui l'employait, il avait pour tâche d'assurer le service technique des opérations qui y étaient menées. Parallèlement, un certain nombre de produits chimiques pouvant relever de la catégorie que Mirzaïanov a mentionnée ultérieurement étaient déjà connus au début des années 1990.

D'autres exemples sont également pertinents ici. Ainsi, en République tchèque, J. Matousek et I. Macek, en particulier, ont mené des travaux dans le domaine de la protection des civils face à la menace de l'emploi d'armes chimiques. Ces deux hommes sont des scientifiques respectés. Dans leurs publications de 1994, ils ont signalé l'existence de toute une série de substances chimiques pouvant précisément compromettre la sécurité dans le domaine de la protection contre les armes chimiques. Les scientifiques ont démontré l'existence de plusieurs dizaines de ces substances chimiques. Ils présentent dans les publications les données y relatives, sans établir de lien avec la Russie ou avec les événements qui se déroulent actuellement à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les documents contiennent des données concernant la toxicologie de ces substances et, par conséquent, de longues formules structurales, entre autres informations.

La Convention a été présentée à la signature des États dès janvier 1993. Elle énonce les procédures à suivre pour apporter des amendements à son texte concernant les produits chimiques qui y sont inscrits. Toutefois, tout amendement apporté à la Convention à ce stade aurait risqué de retarder le début de sa mise en œuvre. C'est précisément pour cette raison que tout État ayant eu connaissance de ces nouvelles substances chimiques s'est abstenu d'agir.

3. L'appellation de la série de composés dite « Novitchok » est devenue largement connue après la publication, en 1995, du rapport du Stimson Center aux États-Unis

Les informations sur la structure de la famille des composés organophosphorés, que l'auteur a globalement désignée par l'appellation « Novitchok », ont été présentées pour la première fois, par les États-Unis, dans la deuxième édition du Handbook of Chemical and Biological Warfare Agents, de D. Hank Ellison. L'ouvrage présente les structures d'une soixantaine de composés qui, selon l'auteur, se rattachent au groupe dénommé « Novitchok ». Chaque composé y est assorti d'un numéro CAS (Chemical Abstracts Service) de la Société américaine de chimie, ce qui prouve que ces substances avaient été synthétisées et enregistrées dans la base de données CAS. Dans certaines éditions, certains des composés n'y étaient pas enregistrés.

La base de données Spectra de l'Institut national des normes et des technologies (NIST), dans sa version de 1998 (NIST 98), comportait des informations sur la structure et la spectrométrie de masse des composés du type « Novitchok » qui, selon le rapport du Secrétariat technique de l'OIAC en date du 12 avril 2018, ont été identifiés dans les échantillons recueillis sur les lieux de l'incident de Salisbury. La base de données comportait des détails sur l'affiliation, précisant que le spectre de ce composé avait été présenté par la direction de la recherche-développement et du génie de l'Edgewood Chemical Biological Center de l'armée des États-Unis. On relèvera que ce fait démontre également, sans ambiguïté, que cette substance avait été synthétisée et soumise à toute une série d'analyses.

Soucieux d'améliorer sa situation financière, Mirzaïanov s'est vu contraint de collaborer avec la direction susmentionnée et d'établir, puis de publier, en 2008, un nouvel ouvrage, intitulé, en anglais, « State Secrets » (Secrets d'État). C'est cet ouvrage, précisément, qui suscite une interrogation cruciale. En effet, douze ans après le départ de Mirzaïanov pour les États-Unis, c'est dans ce livre qu'apparaît pour la première fois la formule d'une substance correspondant exactement aux données spectrométriques présentées en 1998 par la direction d'Edgewood. Ainsi, des raisons politiques ont tout naturellement amené Mirzaïanov à attribuer cette substance chimique à la Russie – faute de quoi, il n'aurait pas touché ses dividendes. On est alors en droit de se poser la question suivante : s'il avait connaissance de tous ces faits, pourquoi n'a-t-il rien écrit plus tôt ? La réponse est évidente : en tant que simple assistant-technicien de recherche, il n'avait pas les connaissances requises dans le domaine de la recherche proprement dite ; les données lui ont été fournies par la direction d'Edgewood.

En 2009, les États-Unis ont remis ce livre au Secrétariat technique de l'OIAC. Le Conseil scientifique consultatif de l'Organisation l'a étudié de très près. En guise de conclusion, il a noté que « la question des nouveaux composés toxiques qui ne sont pas inscrits dans les tableaux de produits chimiques [...] est, depuis ces dernières années, de plus en plus préoccupante, en particulier pour les organisations non gouvernementales. Malgré les rares informations qui ont été rendues publiques, d'aucuns ont affirmé qu'un nouveau type d'agent neurotoxique, dénommé "Novitchok", avait été mis au point. En décembre 2008, un ancien employé scientifique à la défense [...] a affirmé que la toxicité de certains agents du type "Novitchok" pouvait dépasser celle du VX¹ ». Parallèlement, on a signalé qu'il n'y avait pas de données fiables tendant à confirmer l'existence de ces nouvelles

¹ Rapport de la seizième session du Conseil scientifique consultatif (document SAB-16/1 du 6 avril 2011), par. 11.1.

substances chimiques. Dans cette conclusion, on n'établissait aucun lien avec un État partie à la Convention en particulier.

Dans le même temps, le Conseil scientifique consultatif a déclaré que tout État avait le droit de faire une proposition s'il disposait de toutes les données requises pour créer une base de données de substances chimiques, et de l'intégrer à la Convention.

Par la suite, les documents du Conseil ont été étudiés par la Conférence d'examen de l'OIAC. Aucune décision n'a été prise.

4. C'est précisément ici qu'intervient un fait crucial, sorte de moment de vérité

Ultérieurement, à la suite et autour de la parution du livre de Mirzaïanov, les publications consacrées à la recherche sur les composés du type « Novitchok » ont commencé à affluer dans la littérature scientifique à large tirage, d'auteurs originaires, notamment, des États-Unis, de la République tchèque ou d'Italie (voir la liste en annexe des publications consacrées aux agents toxiques organophosphorés, qui ne relèvent pas de la Convention). Ce qu'il nous faut considérer ici, ce sont les circonstances qui ont justifié la nécessité, pour les besoins de la recherche, de synthétiser des échantillons matériels des substances.

Les États à l'origine de la recherche auraient pu fournir les éléments nécessaires à l'introduction d'amendements à la Convention concernant les listes de produits chimiques toxiques et leurs précurseurs, sur la base de l'article XV. Or, aucun des États menant la recherche ne l'a fait à ce jour. Et pourtant, la liste des sources ne cesse de s'allonger.

Se pose alors la question du pourquoi. Ne sont-ils pas soucieux de renforcer la Convention et l'OIAC en général ? Dans ce contexte, nous aimerions que les États qui font participer leurs spécialistes à ces travaux expliquent sur quel article de la Convention ils se fondent pour justifier leur action.

À ce stade, le Gouvernement britannique a d'emblée, sans procéder à une enquête, accusé la Russie. Pour empêcher les spécialistes russes de rencontrer Sergueï et Ioulia Skripal, il apparaît que des agents sanitaires britanniques ont placé le père et la fille sous coma artificiel, et ont ainsi pu prélever des échantillons biochimiques et manipuler l'état de santé des intéressés, sans leur consentement.

Il apparaît que les accusations proférées par le Royaume-Uni s'appuyaient sur les résultats du travail accompli, notamment, par le Centre d'excellence interarmées pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire, établi en République tchèque.

Dans cet établissement, des spécialistes américains, français, britanniques, allemands, polonais et autres effectuent sur territoire tchèque, sous l'égide de l'OTAN, un travail de recherche-développement sur de nouveaux agents toxiques, qui pourraient être liés à l'affaire Skripal. Dans ce contexte, la Fédération de Russie se félicite de la décision adoptée par le Président de la République tchèque, M. Miloš Zeman, de faire toute la lumière sur la nature des activités entreprises sur territoire tchèque.

Au vu de ces faits, force est de conclure que, depuis le milieu des années 1990, les agents qui, selon plusieurs auteurs, relèveraient de la catégorie des substances chimiques du type « Novitchok », sont devenus omniprésents dans les pays occidentaux et accessibles à de nombreux laboratoires étrangers. À cet égard, les déclarations du Royaume-Uni et des États-Unis attribuant l'origine de ces agents toxiques à la Fédération de Russie semblent contredire le fond de la question.

Selon un certain nombre d'experts, à condition de disposer des formules structurelles et des schémas de synthèse, n'importe quel laboratoire chimique moderne équipé d'installations spécialisées, assurant le niveau de protection requis et doté de personnel qualifié peut synthétiser des substances du type « Novitchok » et mener des recherches dans ce domaine. Aucun indice ne permet de désigner spécifiquement un pays qui serait à l'origine de la substance employée dans le cas des Skripal.

En tout état de cause, de telles activités constituent une violation flagrante de l'article premier de la Convention, qui interdit la mise au point et l'acquisition d'armes chimiques. Les déclarations du Royaume-Uni tendant à affirmer que les Skripal ont été victimes d'une agression à l'arme chimique confirment bel et bien qu'il y a eu violation. C'est justement la raison pour laquelle, dans le rapport précité du 12 avril 2018, le Secrétariat technique a qualifié le composé d'agent chimique.

Qui plus est, l'article premier de la Convention dispose clairement que chaque État partie à la Convention s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, transférer, directement ou indirectement, d'armes chimiques à qui que ce soit. Or, la publication du livre de Mirzaïanov, tout comme les publications du Centre d'excellence basé en République tchèque, facilitent le transfert de connaissances sur les armes chimiques, ce qui revient à transférer indirectement des armes chimiques.

On est alors en droit de se demander pourquoi le Gouvernement des États-Unis a décidé, en violation flagrante de la Convention, de publier ce livre. Il serait intéressant de savoir qui va répondre à cette question. Nous présumons que personne ne le fera car nous sommes face à une violation manifeste et flagrante de l'article premier de la Convention.

Rappelons-nous les attentats terroristes à l'arme bactériologique dont les États-Unis ont été la cible lorsque, en 2001, des souches actives d'anthrax ont circulé, par courrier, à travers le pays.

D'emblée, les États-Unis ont affirmé – dans des propos certes moins péremptoirs – que les attentats portaient « la marque de la Russie ». Au bout du compte, s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée à l'interne, les États-Unis ont établi que les attentats terroristes avaient été perpétrés par un scientifique ayant travaillé dans une des institutions militaro-scientifiques américaines.

On notera que c'est en 2001 que le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté en conséquence sa décision de faire collaborer les États dans la lutte contre les actes de terrorisme.

Vu les faits précités concernant la mise au point de substances chimiques toxiques à travers le monde, ainsi que l'élimination d'éléments de preuve lors de l'enquête menée par le Royaume-Uni et le refus d'accorder à ses représentants consulaires le droit de rencontrer les citoyens russes concernés, la Fédération de Russie considère que les citoyens russes ont été victimes d'actes qui, de par leur nature, s'apparentent à une attaque terroriste à l'agent toxique. Dans ce contexte, nous estimons que les faits exigent l'ouverture d'une enquête, conformément aux décisions en vigueur du Conseil exécutif de l'OIAC et au rapport de la troisième Conférence d'examen des États parties.

Pour autant, le Royaume-Uni s'obstine à accuser sans fondement la Russie d'avoir commis une violation flagrante de la Convention sous forme d'utilisation illicite d'armes chimiques sur territoire britannique. Or, en pareils cas, l'article IX de la Convention prévoit la mise en œuvre d'une procédure claire de consultations, de coopération et d'établissement des faits. Lors de la cinquante-septième session

extraordinaire du Conseil exécutif de l'OIAC, le 4 avril dernier, c'est exactement ce que la délégation russe a proposé à la partie britannique.

Manifestement, il est essentiel d'instaurer une coopération entre la Russie et le Royaume-Uni, ainsi qu'avec le Secrétariat technique de l'OIAC, afin de tirer au clair les circonstances entourant ces faits gravissimes. La Russie prend extrêmement au sérieux la responsabilité d'organiser les travaux en stricte conformité avec les dispositions de la Convention.

La Russie est favorable à l'ouverture d'une enquête conjointe, et ce d'autant que cette affaire, loin d'engager uniquement les intérêts du Royaume-Uni, relève de la compétence de l'OIAC. Une telle enquête devra s'appuyer sur des faits et des éléments irréfutables, se dérouler conformément à l'ensemble des procédures existantes du droit international et associer, obligatoirement, la partie russe à ses travaux.

5. Vu le nombre considérable de publications scientifiques consacrées aux produits chimiques toxiques compromettant les objectifs de la Convention qui sont parues au cours de ces vingt dernières années, la Fédération de Russie juge nécessaire de recommander ce qui suit :

Aux fins des mesures à prendre pour renforcer la Convention, le Directeur général du Secrétariat technique de l'OIAC devrait établir et présenter à la prochaine réunion du Conseil exécutif de l'Organisation, conformément au paragraphe 5 de l'article XV de la Convention, un projet de décision prévoyant l'apport d'amendements à l'annexe sur les tableaux de produits chimiques.

Annexe IV à la lettre datée du 19 avril 2018 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Liste non exhaustive de publications sur les produits chimiques toxiques phosphorés qui ne sont pas visés par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

L'analyse des publications scientifiques disponibles a permis d'établir que les recherches se sont poursuivies à l'étranger après 1997 – c'est-à-dire après l'adoption de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) – sur des substances à haute toxicité ne figurant pas aux tableaux de produits chimiques visés par la Convention. Il convient de noter que ces travaux concernent non seulement les études sur les substances mais aussi sur leurs modes de diffusion. On trouvera ci-dessous une liste d'études publiées à l'étranger dans ce domaine. Cette liste n'est pas exhaustive, dans la mesure où les publications ne sont pas toujours mises en évidence et où de nouvelles publications apparaissent régulièrement.

| <i>N°</i> | <i>Pays</i> | <i>Année de publication</i> | <i>Maison d'édition, ville</i> | <i>Titre de la publication, thème</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|-------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Tchéquie | 2011 | Revue mensuelle scientifique à comité de lecture sur la chimie, publiée par la Société chimique de Tchéquie | Halánek E., Kobliha Z., POTENCIÁLNÍ BOJOVÉ CHEMICKÉ LÁTKY. Chemické Listy, 2011 ; 105(5) : p. 323 à 333 « Agents chimiques susceptibles d'être utilisés pour la guerre » | Aux sections 12 et 13 de cet article, les auteurs donnent des informations sur les travaux menés en URSS dans le cadre du programme Foliant. Ainsi, à la section 13 (p. 330 et 331) figurent plusieurs structures de produits organophosphorés et leurs schémas de synthèse (schémas 9 et 10). |
| 2. | Tchéquie | 2014 | Revue scientifique publiée par le Multidisciplinary digital publishing institute (MDPI) | Pitschmann Vladimír, « Overall View of Chemical and Biochemical Weapons », Toxins, 2014, 6 (6), p. 1761 à 1784, doi :10.3390/toxins 6061761 « Vue d'ensemble des armes chimiques et biochimiques » | Cet article scientifique retrace brièvement l'histoire de la guerre chimique, qui a atteint son paroxysme au moment de la signature de la Convention sur les armes chimiques. Aux pages 1 765, 1 769, 1 770 et 1 773 figurent des données concernant le programme Foliant et les travaux qui ont été menés dans ce cadre pour élaborer des substances organophosphorées. À la page 1 769 figurent les noms de code et noms chimiques des substances. |

| <i>N°</i> | <i>Pays</i> | <i>Année de publication</i> | <i>Maison d'édition, ville</i> | <i>Titre de la publication, thème</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3. | États-Unis d'Amérique | 2015 | Éditions Academic Press (Elsevier), 225 Wyman Street, Waltham (Massachusetts) 02451, États-Unis | Gupta, Ramesh C., ed. (2015), Handbook of Toxicology of Chemical Warfare Agents, Cambridge, MA: Academic Press, ISBN 978-0-128-00494-4 | Aux pages 21, 339 et 340, 463, 524 à 526, 528, 1 071 et 1 107 de l'ouvrage figurent des données concernant le programme Foliant et les travaux menés dans le cadre de ce programme pour élaborer des substances organophosphorées. À la page 340, en particulier, figurent diverses références de substances et la structure chimique qu'elles peuvent avoir. À la page 463, les auteurs étudient la possibilité que les substances élaborées dans le cadre du programme Foliant soient utilisées comme des composés binaires. À la page 528, les auteurs indiquent, sources à l'appui, que les nouvelles substances élaborées en URSS sont 5 à 10 fois plus toxiques que l'agent VX. |
| 4. | États-Unis d'Amérique | 2004 | Éditions Westview Press | Birstein, Vadim J. (2004), The Perversion Of Knowledge : The True Story of Soviet Science, Westview Press, ISBN 0-8133-4280-5 | L'auteur de cet ouvrage retrace brièvement l'élaboration et la création de la substance Novitchok, et indique les noms des personnes qui y ont directement contribué, les sites de recherche et d'autres données. Toutes les informations qui sont fournies sur ce thème font référence à Vil Mirzaïanov. |
| 5. | États-Unis d'Amérique | 2007 | Éditions Springer Science+Business Media LLC, 233 Spring Street, New York (New York) 10013, États-Unis | Hoenig, Steven L. (2007), Compendium of Chemical Warfare Agents, Springer, ISBN 978-0-387-34626-7 | Cet ouvrage est consacré à l'histoire de l'élaboration et de la création de l'arme chimique. Aux pages 78 à 88, plusieurs composés organophosphorés sont cités, assortis de leurs schémas de synthèse possibles, de leurs noms de code présumés et d'autres données relatives à leur activité biologique présumée. |

| <i>N°</i> | <i>Pays</i> | <i>Année de publication</i> | <i>Maison d'édition, ville</i> | <i>Titre de la publication, thème</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|-----------------------|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. | États-Unis d'Amérique | 2006 | Éditions Anchor Books, New York | Tucker, Jonathon B. (2006), War of Nerves, New York: Anchor Books, ISBN 978-0-375-42229-4 | Cet ouvrage est consacré à l'histoire de l'élaboration et de la création de l'arme chimique. Aux pages 184 et 185, 198 à 200, 214 à 216, 226 à 233, 269 et 270 figurent des informations concernant les travaux menés en URSS dans le cadre du programme Foliant. Aux pages 184, 185 et 197, l'auteur présente des informations concernant l'élaboration des substances de type Novitchok, les personnes et entreprises qui auraient travaillé sur ce projet, les noms de code probables des substances obtenues et les entreprises qui ont produit ces substances et demi-produits. |
| 7. | États-Unis d'Amérique | 2008 | Éditions CRC Press | Ellison, D. Hank (2008), Chemical and Biological Warfare Agents, (2 ^e édition), CRC Press, ISBN 978-0-849-31434-6 | Cet ouvrage est consacré à diverses classes d'armes chimiques et biologiques. Une grande partie de l'ouvrage porte notamment sur l'élaboration, en URSS, de nouvelles substances organophosphorées dans le cadre du programme Foliant. Aux pages 4 à 15 et 37 à 42 figurent une grande quantité d'informations concernant les substances de type Novitchok et des hypothèses relatives aux structures de ces composés, à leur toxicité et à leurs propriétés physiques et chimiques. |
| 8. | États-Unis d'Amérique | 2008 | Éditions CRC Press | Kendall, Ronald J. ; Presley, Steven M. ; Austin, Galen P. ; Smith, Philip N. (2008), Advances in Biological and Chemical Terrorism | Cet ouvrage porte sur les diverses classes d'armes chimiques biologiques et sur les menaces que représente leur emploi à des fins terroristes. Aux pages 135 à 137 figure une petite section consacrée au programme Foliant et aux agents de la série Novitchok, sans présenter leurs structures chimiques et noms. |
| 9. | États-Unis d'Amérique | 2015 | Éditions CRC Press | Harry Salem, Sidney A. Katz, (2015), Inhalation Toxicology, (3 ^e édition) | Aux pages 493 à 499 de cet ouvrage figurent des données relatives aux substances de la série Novitchok, où sont examinées la toxicité et la formule développée qu'elles peuvent avoir. |
| 10. | États-Unis d'Amérique | 1998 | | Base analytique du National Institute of Standards and Technology (1998) | Cette base présente la structure de la substance A-234 et son spectre de masse. |

| <i>N°</i> | <i>Pays</i> | <i>Année de publication</i> | <i>Maison d'édition, ville</i> | <i>Titre de la publication, thème</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|-----------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2014 | Springer-Verlag London | Mahdi Balali-Mood, Basic and Clinical Toxicology of Organophosphorus Compounds, Springer-Verlag London, 2014 | Aux pages 14 à 16 de cet ouvrage figurent des formules présentées sous le nom de code « Novichok agents », tandis qu'aux pages 17 et 18 figure le mécanisme d'interaction biologique. |
| 12. | États-Unis d'Amérique | 2008 | Outskirts Press, Parker (Colorado), États-Unis | Mirzayanov, V.S. State Secrets : An Insider's Chronicle of the Russian Chemical Weapons Program | Aux pages 142 à 145, 449 et 450 de cet ouvrage figurent les formules développées et les noms de code que peuvent avoir les substances. |
| 13. | Suisse | 2002 | Journal of Fluorine Chemistry (revue scientifique) | Cristopher M. Timperley, Journal of Fluorine Chemistry, 113, 2002, p. 65 à 78 | Aux pages 65 à 78 de cet ouvrage figurent des données sur des bis(fluoroalkyl)phosphorochloridates de grande pureté et l'auteur indique comment ils peuvent être utilisés dans la synthèse des phosphorofluoridates correspondants. |
| 14. | Suisse | 2005 | Journal of Fluorine Chemistry (revue scientifique) | Cristopher M. Timperley, Journal of Fluorine Chemistry 1) 96, 1999, p. 95 à 100 ; 2) 104, 2000, p. 215 à 223 ; 3) 106, 2000, p. 43 à 52 ; 4) 106, 2000, p. 153 à 161 ; 5) 107, 2001, p. 155 à 158 ; 6) 109, 2001, p. 103 à 111 ; 7) 113, 2002, p. 111 à 122 ; 8) 119, 2003, p. 161 à 171 ; 9) 126, 2005, p. 892 à 901 ; 10) 126 (2005), p. 902 à 906 | Ces travaux sont consacrés à la synthèse des composés organophosphorés fluorés de divers types structurels : phosphates, phosphonates, phosphoramidate, halophosphates, ainsi que certains phosphorothiolates fluorés. Plus de 40 composés sont décrits. |
| 15. | Tchéquie | 1992 | Collection of Czechoslovak Chemical Communications (revue scientifique) | Halamek E., Koblíha Z., Collection of Czechoslovak Chemical Communications, 57, 1992, p. 56 à 63 | Ces travaux sont consacrés aux recherches sur les composés organophosphorés de type GV. |
| 16. | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2004 | Phosphorus, Sulfur and Silicon and the Related Elements (revue scientifique) | Halámek E., Koblíha Z., Hrabal R., Identification of the isomeric transformation product from 2-(dimethylamino) ethyl-(dimethyl phosphoramido) fluoridate, Phosphorus, Sulfur and Silicon and the Related Elements, 179 : p. 49 à 53, 2004 | À la page 51 de cet ouvrage figurent la structure du composé 2-(diméthylamino)éthyle-(diméthyl phosphoramido)fluoridate et les produits de fission. |

| <i>N°</i> | <i>Pays</i> | <i>Année de publication</i> | <i>Maison d'édition, ville</i> | <i>Titre de la publication, thème</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|--------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 17. | États-Unis d'Amérique | 2015 | Brevet délivré aux États-Unis ; brevet déposé en Fédération de Russie en 2014 (RU 2014143420A) | Darren Rubin, US 9,200,877 B1 | Nouveau type de balles biologiquement actives capables d'administrer des substances biologiquement actives et des substances chimiques, y compris divers agents toxiques et des agents de type Novitchok |

**Annexe V à la lettre datée du 19 avril 2018, adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

Ambassade de la Fédération de Russie au Royaume-Uni

SALISBURY : UNE AFFAIRE CLASSÉE SECRÈTE

12 avril 2018

Introduction

Le 4 mars 2018, Sergueï et Ioulia Skripal auraient été empoisonnés par un agent neurotoxique à Salisbury (Wiltshire). Le Gouvernement britannique a accusé l'État russe d'être responsable de cet empoisonnement. La Russie, elle, a nié toute implication. L'incident a eu des répercussions internationales considérables, marquant une nouvelle dégradation des relations de la Russie avec le Royaume-Uni ainsi qu'avec l'Ouest. Il reste que le détail de ce qui s'est produit n'a pas été établi avec certitude.

Le présent document vise à récapituler la chronologie des faits et à présenter les principaux éléments de la position de la Grande-Bretagne et de celle de la Russie.

I. Informations générales : la famille Skripal

Pour mieux comprendre la situation, il est utile de commencer par donner quelques informations générales sur les protagonistes de cette affaire.

Sergueï Viktorovitch Skripal, âgé de 66 ans, est né à Kiev et a grandi dans la région de Kaliningrad. Il a fait ses études à l'École de génie militaire Jdanov de Kaliningrad et à l'Académie de génie militaire de Moscou.

Sergueï Skripal a été officier de carrière à la Direction du renseignement militaire (GRU), le service de renseignement du Ministère de la défense de l'Union soviétique. Il a dirigé pendant un certain temps la Division du personnel du GRU.

En 1995, il a été recruté par les services de renseignement britanniques (MI6). Il a été arrêté en 2004 et condamné pour espionnage en 2006 par le tribunal militaire de la région de Moscou en application de l'article 275 du Code pénal russe (haute trahison sous forme d'espionnage). Il a été condamné à 13 ans d'emprisonnement dans un centre de détention de haute sécurité et a été déchu de son grade de colonel et de ses décorations militaires.

Le 9 juillet 2010, Sergueï Skripal a été gracié par le Président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev, et libéré en même temps que trois autres personnes qui purgeaient une peine de prison pour espionnage, dans le cadre d'un échange contre dix citoyens russes arrêtés aux États-Unis.

Après avoir été gracié, M. Skripal est allé vivre au Royaume-Uni et s'est installé à Salisbury (Wiltshire) tout en gardant la nationalité russe. Selon les autorités britanniques, il a également obtenu la nationalité britannique.

Ioulia Sergueïevna Skripal, âgée de 33 ans, est la fille de Sergueï Skripal. Elle vit à Moscou. Elle a obtenu son diplôme de l'Université d'État de sciences humaines de Moscou en 2008.

En 2010, elle est partie vivre au Royaume-Uni avec son père mais est revenue à Moscou cinq ans plus tard. Depuis lors, elle a rendu visite à son père à Salisbury de temps en temps.

Les membres de la famille encore en vie de Sergueï et Ioulia Skripal sont les suivants :

- **Elena Iakovlevna Skripal**, âgée de 89 ans, mère de Sergueï et grand-mère de Ioulia, et
- **Viktoria Valerevna Skripal**, âgée de 45 ans, fille du frère décédé de Sergueï, Valeri, et donc nièce de Sergueï, cousine de Ioulia et petite-fille d'Elena.

Elena et Viktoria vivent ensemble à Iaroslavl, capitale régionale située à 250 kilomètres au nord-est de Moscou.

Les médias ont fait état de parents plus éloignés vivant en « Sibérie ». On ne dispose d'aucune information précise sur leur compte ni sur l'intérêt qu'ils portent à l'affaire en question.

II. L'incident du 4 mars et les premières réactions

Le 5 mars, à 11 h 09, l'hôpital de district de Salisbury a annoncé sur Twitter : « *[Nous avons] actuellement affaire à un incident majeur, impliquant un nombre réduit de victimes et l'intervention de multiples services.* »

À **13 h 02**, la police du Wiltshire a fait état d'un « *incident majeur lié à l'exposition supposée à une substance inconnue de deux personnes à Salisbury* ». La police a indiqué avoir reçu **le 4 mars, à environ 16 h 15**, un appel « *concernant l'état de santé préoccupant d'un homme et d'une femme* » qui se trouvaient dans le centre commercial Maltings de Salisbury. À quoi il a été ajouté : « *Ils sont tous les deux actuellement dans un état critique. À ce stade, on ignore encore s'il s'agit d'un acte criminel. [...] Nous ne pensons pas que la population soit exposée à quelque risque que ce soit.* »

En fin de journée, la police a annoncé que les deux victimes étaient « *un sexagénaire et une femme d'une trentaine d'années* ». Et d'ajouter : « *Ces deux personnes qui, à notre avis, se connaissent ne présentaient pas de blessures apparentes.* » L'accès a été interdit à plusieurs rues du centre de Salisbury, au restaurant Zizzi et au pub Bishop's Mill.

Le soir même, la BBC a révélé que l'homme s'appelait Sergueï Skripal. Il a été annoncé par la suite que l'autre victime était sa fille, Ioulia.

Le 6 mars, l'enquête a été transférée au **Réseau national de police antiterroriste**, mais il n'a été fait état d'aucun acte de terrorisme. La police a par ailleurs annoncé : « *Un nombre restreint de membres des services d'urgence, dont des employés et des officiers de police, ont fait l'objet d'un examen immédiatement après les faits.* »

Le même jour, l'**ambassade de Russie** à Londres a adressé une note verbale au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, dans laquelle elle a invité le Gouvernement à faire une déclaration officielle relatant ce qui était arrivé à M. et M^{me} Skripal et communiquant toute information sur leur état de santé et les circonstances qui avaient entraîné leur hospitalisation. L'ambassade a également invité les autorités britanniques à « *garantir la transparence maximale de l'enquête, condition nécessaire pour assurer la confiance du public dans ses résultats* ». L'ambassade a fait savoir au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth que Viktoria Skripal lui avait demandé de lui fournir des informations sur l'état de santé de ses proches.

Puis, dans le courant de la journée, le Ministre britannique des affaires étrangères, **Boris Johnson**, en réponse à une question pressante posée à la Chambre des communes, a déclaré : « *Les députés feront un parallèle avec la mort d'Alexandre Litvinenko en 2006. On aurait certes tort de préjuger des conclusions de l'enquête, mais je tiens à rassurer la Chambre : si la responsabilité d'un État est établie, le Gouvernement de Sa Majesté agira en conséquence et avec fermeté. [...] Que les gouvernements du monde entier sachent que toute tentative d'ôter la vie à des innocents sur le sol britannique sera sanctionnée ou punie.* » Dans une note verbale, le Ministère britannique des affaires étrangères a fait savoir à l'ambassade de Russie

que la déclaration de M. Johnson exprimait la position du Gouvernement, dont la Russie souhaitait prendre connaissance dans sa note verbale.

Le même jour, le porte-parole du Président russe, **Dmitri Peskov**, a déclaré que la Russie ne disposait d'aucune information sur ce qui s'était passé ni sur les causes possibles de cette « situation tragique ». Il a ajouté que la Russie n'avait reçu aucune demande en la matière, mais était toujours disposée à coopérer.

Le 7 mars, la police métropolitaine a déclaré à propos des victimes : « *La police est désormais en mesure de confirmer que leurs symptômes sont liés à une exposition à un agent neurotoxique. Les analyses scientifiques faites par les experts gouvernementaux ont permis d'identifier l'agent neurotoxique utilisé, ce qui aidera à en déterminer l'origine, mais, à ce stade de l'enquête, qui progresse rapidement, nous ne ferons aucun autre commentaire.* » Si l'on en juge par les questions posées par la police à la population, l'attention s'est portée aux premiers stades de l'enquête sur le restaurant Zizzi et le pub Bishop's Mill, considérés comme les lieux où les deux victimes avaient pu être empoisonnées.

Le 8 mars, la Ministre de l'intérieur britannique, **Amber Rudd**, a fait une déclaration sur l'enquête menée à propos de l'incident de Salisbury. Elle a indiqué qu'il était « *entendu que les victimes étaient Sergueï et Ioulia Skripal* » et « *qu'elles étaient toutes deux encore dans le coma, dans un état critique mais stationnaire* ». Elle a également annoncé qu'un policier (qui s'est révélé être par la suite le sergent détective Nick Bailey) était « *également gravement malade [.....], que son état [était] préoccupant mais stationnaire, et qu'il [était] conscient et en mesure de parler et de dialoguer* ». Elle a ajouté : « *Des échantillons prélevés sur les victimes ont été analysés par des experts du Defence Science and Technology Laboratory de Porton Down. [.....] Les analyses de police scientifique ont mis en évidence la présence d'un agent neurotoxique, et l'incident est donc désormais considéré comme une tentative d'assassinat. [...] Je ne ferai aucun commentaire sur la nature de l'agent neurotoxique.* » Elle a également mis en garde contre « *l'émission d'hypothèses sur les auteurs d'un tel acte* » afin de donner toute latitude aux services de police quant à la poursuite de leur enquête.

Le 9 mars, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a déclaré : « *Quel que soit l'intérêt manifesté pour l'aide apportée par la Russie dans quelque enquête que ce soit, [...] nous serons prêts à envisager une telle possibilité, si nous disposons des données pertinentes. Mais pour ce faire, il faut entrer en contact de façon professionnelle par les voies existantes, et non se précipiter vers les chaînes de télévision en proférant des accusations infondées.* »

Le 11 mars, le Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni a indiqué à l'ambassade de Russie : « *Ioulia Skripal se trouve encore en soins intensifs, dans un état critique mais stationnaire, après avoir été exposée à un agent neurotoxique. Sergueï Skripal ayant la nationalité britannique, nous ne sommes pas en mesure de fournir à l'ambassade des informations sur son état de santé.* »

Le 12 mars, l'Ambassadeur de Russie, **Alexandre Iakovenko**, a été convoqué par le **Ministre britannique des affaires étrangères, Boris Johnson**. Ce dernier a déclaré que l'on avait identifié la nature de l'agent neurotoxique utilisé contre M. et M^{me} Skripal – il s'agissait de l'« **A-234** » – et que, selon l'analyse du Royaume-Uni, **il y avait de fortes chances pour que la Russie soit responsable de cet attentat**. Le Ministre des affaires étrangères a invité la Russie à faire savoir, au plus tard le lendemain en fin de journée, si elle était l'auteur direct de cet acte ou à reconnaître que le contrôle de cet agent neurotoxique avait échappé au Gouvernement russe. Il a également exigé que la Russie communique des informations complètes et entières

sur son programme d'armes chimiques à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Puis, le même jour, la Première Ministre, **Theresa May**, a pris la parole au Parlement, déclarant : « *Il est désormais clair que M. Skripal et sa fille ont été empoisonnés au moyen d'un agent neurotoxique de type militaire, mis au point par la Russie. Cet agent fait partie d'un groupe d'agents neurotoxiques connu sous le nom de Novitchok. Étant donné que cet agent chimique a été identifié avec certitude par les experts de renommée mondiale du Defence Science and Technology Laboratory de Porton Down, que nous savons que la Russie a précédemment produit cet agent et serait encore en mesure de le faire, que l'État russe est connu pour avoir commandité des assassinats et que, d'après nos analyses, la Russie considère certains transfuges comme des cibles légitimes d'assassinat, le Gouvernement en est arrivé à la conclusion que la Russie était très probablement responsable de cet attentat contre Sergueï et Ioulia Skripal. Seules deux explications de ce qui s'est passé le 4 mars à Salisbury sont donc plausibles : soit il s'agit d'un acte directement perpétré par l'État russe contre notre pays ; soit le contrôle de son agent neurotoxique aux conséquences potentiellement catastrophiques a échappé au Gouvernement russe, qui a ainsi permis qu'il tombe entre les mains de tiers. [...] Cet acte renvoie à un modèle bien établi d'agressions commises par l'État russe.* » Elle a ajouté : « **En l'absence de réponse crédible, nous concluons que cet acte équivaut à un recours illicite à la force par l'État russe contre le Royaume-Uni**, et je reviendrai devant le Parlement pour présenter l'ensemble des mesures que nous prendrons en conséquence. »

Le 13 mars, l'ambassade de Russie a répondu par une note verbale en ces termes : « **La Fédération de Russie n'a été impliquée en aucune façon dans l'incident survenu le 4 mars à Salisbury.** » L'ambassade a ajouté : « *Le Ministre des affaires étrangères ayant porté de graves accusations contre la Russie, l'ambassade exige que des échantillons de la substance chimique à laquelle l'enquête britannique fait référence soient remis à des experts russes aux fins d'analyse, dans le cadre d'une enquête conjointe. À défaut, toutes les allégations formulées par la partie britannique seront considérées comme sans objet. La partie russe exige également des informations exhaustives sur le déroulement de l'enquête, étant donné que l'une des victimes est un ressortissant russe. [...] De manière générale, on a de plus en plus l'impression que la partie britannique n'est pas disposée à coopérer avec la partie russe pour enquêter sur cet acte criminel. Si la partie britannique ne satisfait pas aux exigences susmentionnées, la partie russe considérera que l'incident de Salisbury constitue un acte de provocation flagrant des autorités britanniques visant à discréditer la Russie.* »

Le même jour, le **Ministre des affaires étrangères**, M. Lavrov, a déclaré qu'au lieu de lancer un ultimatum de 24 heures, **le Royaume-Uni aurait pu engager un dialogue avec la Russie dans le cadre de la procédure visée à l'article IX de la Convention sur les armes chimiques**, aux termes duquel une réponse est à fournir dans un délai de 10 jours : « *Je vous assure que si les procédures prévues par la Convention sont respectées, la Fédération de Russie s'acquittera de ses obligations et répondra dans le délai prescrit à la demande ainsi faite.* » Il a ajouté qu'en vertu de ces procédures, la partie requise bénéficie d'un droit d'accès à la substance en question et ce afin de pouvoir l'analyser. Il a souligné que la Russie avait immédiatement demandé de se prévaloir de cette possibilité, mais que le Royaume-Uni avait rejeté cette demande.

Le 14 mars, l'Ambassadeur, M. Iakovenko, a de nouveau été convoqué au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth. Le Directeur général des affaires consulaires et de sécurité, Philip Barton, lui a remis une note verbale et une liste de **23 membres du personnel de l'ambassade de Russie déclarés « persona**

non grata » par la partie britannique, lesquels devaient quitter le pays le 21 mars au plus tard, et l'a informé de la décision qui avait été prise de réduire les effectifs de la section militaire de l'ambassade à un seul attaché militaire. Il a également souligné que la Première Ministre annoncerait d'autres mesures le jour même.

Dans sa déclaration devant le Parlement, **la Première Ministre** a indiqué ce qui suit : « *Le Gouvernement russe n'a apporté aucune explication crédible qui puisse laisser penser que le contrôle de son agent neurotoxique lui aurait échappé, aucune explication sur la façon dont cet agent a été utilisé au Royaume-Uni, ni aucune explication quant à la raison pour laquelle la Russie dispose, en violation du droit international, d'un programme d'armes chimiques non déclarées. Au lieu de cela, la manière dont il a traité l'utilisation en Europe d'un agent neurotoxique de type militaire a fait l'objet de sarcasmes, de mépris et de provocations.*

La seule conclusion possible, c'est que l'État russe est coupable de la tentative d'assassinat sur la personne de M. Skripal et de sa fille, et de la mise en danger de la vie d'autres citoyens britanniques à Salisbury, dont le sergent détective Nick Bailey. Il s'agit là, de la part de l'État russe, d'un recours illicite à la force contre le Royaume-Uni. »

M^{me} May a annoncé les mesures de rétorsion suivantes :

- Expulsion de 23 diplomates russes « considérés comme des agents non déclarés des services de renseignement » ;
- Suspension de tous les contacts à haut niveau prévus entre le Royaume-Uni et la Russie ;
- Proposition d'octroi de nouveaux pouvoirs législatifs visant à renforcer les moyens de défense contre toute activité étatique hostile ;
- Examen de la nécessité d'accorder de nouveaux pouvoirs en matière de contre-espionnage ;
- Dépôt d'un amendement au projet de loi sur les sanctions visant à renforcer le pouvoir d'imposer des sanctions en cas de violation des droits de l'homme ;
- Plein usage des pouvoirs existants en vue de mieux surveiller et cerner les intentions des personnes qui se rendent au Royaume-Uni ;
- Gel des avoirs de l'État russe au cas où ceux-ci pourraient être utilisés pour mettre en danger la vie ou les biens de ressortissants ou de résidents du Royaume-Uni ;
- Déploiement d'une série de dispositifs mis en place dans l'ensemble de l'appareil de sécurité nationale en vue de lutter contre les menaces d'activité étatique hostile.

Le même jour, le **Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie** a fait savoir ce qui suit dans un communiqué : « *La déclaration de la Première Ministre britannique, Theresa May, prononcée devant le Parlement en date du 14 mars, laquelle prévoit des mesures visant à "punir" la Russie, sous le prétexte fallacieux de son implication présumée dans l'empoisonnement de Sergueï Skripal et de sa fille, constitue un acte de provocation flagrant et sans précédent, qui sape les fondements du dialogue normal entre nos pays. Nous estimons qu'il est absolument inacceptable et indigne de la part du Gouvernement britannique de chercher à continuer de nuire gravement à [nos] relations à des fins politiques inopportunes, lequel a annoncé toute une série de mesures hostiles, dont l'expulsion de 23 diplomates russes. Au lieu d'achever son enquête et de recourir aux structures et instruments internationaux établis, notamment dans le cadre de l'Organisation*

pour l'interdiction des armes chimiques – par l'intermédiaire de laquelle nous étions disposés à coopérer –, le Gouvernement britannique a opté pour l'affrontement avec la Russie. À l'évidence, en menant son enquête sur cet incident de manière unilatérale et non transparente, le Gouvernement britannique cherche de nouveau à lancer une campagne infondée contre la Russie. Il va sans dire que nos mesures de riposte ne tarderont pas à suivre. »

Le 14 mars également, le **porte-parole du Président, Dmitri Peskov**, a confirmé que « *Moscou [avait] fait savoir à Londres par voie diplomatique que la Russie n'était pas impliquée dans l'empoisonnement de Salisbury* ». Il a ajouté : « *Moscou n'accepte pas les accusations infondées qui ne sont étayées par aucune preuve et nous n'acceptons pas non plus les ultimatums. Nous restons ouverts à l'idée de coopérer à la conduite de l'enquête sur ce crime, mais malheureusement, il semble que les Britanniques ne soient pas dans les mêmes dispositions.* »

Toujours le 14 mars, lors d'une séance d'information du **Conseil de sécurité de l'ONU** sur l'incident de Salisbury, le Chargé d'affaires britannique **Jonathan Allen** a qualifié les faits de « **recours illicite à la force – une violation de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies** ». La Russie a répondu que la question ne relevait aucunement du mandat du Conseil de sécurité et que toute discussion serait inutile tant que l'OIAC n'aurait pas livré les conclusions de son examen de l'incident de Salisbury.

Le 16 mars, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, a déclaré : « *La Russie peut non seulement faire davantage, mais fait également plus [au sujet de l'incident de Salisbury] que quiconque, y compris le Royaume-Uni. [...] Nous attendons que le Royaume-Uni présente une demande officielle afin que soient engagées les procédures prévues dans la Convention sur les armes chimiques. [...] Le fait que celui-ci refuse catégoriquement d'envoyer une demande officielle [...] signifie qu'il se rend compte qu'il ne dispose pas des éléments formels justifiant le recours à la voie juridique.* » Le Ministre a ajouté que si le Royaume-Uni ne voulait pas coopérer dans le cadre de la Convention, il pouvait également déclencher l'application de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale. « **Mais le fond de l'argumentation du Royaume-Uni, c'est qu'il n'a rien à prouver à qui que ce soit.** » Par ailleurs, **la Russie, même à titre d'hypothèse, n'aurait aucune raison** de commettre de tels attentats à la veille de l'élection présidentielle et de la Coupe du monde de la FIFA. **En revanche, le Gouvernement britannique pourrait avoir** des raisons de commettre cet acte de provocation contre la Russie du fait des difficultés soulevées par le Brexit et de son désir de continuer à jouer un rôle de premier plan à l'échelon international. Le Ministre russe a ajouté que, selon des articles scientifiques publiés dans des revues occidentales, la substance que le Royaume-Uni appelle « Novitchok » fait actuellement l'objet de recherches aux États-Unis, au Royaume-Uni, en République tchèque et en Suède.

Le 17 mars, l'Ambassadeur du Royaume-Uni en Russie, **Laurie Bristow**, a été convoqué au Ministère des affaires étrangères, où il a été informé, par une note, qu'en réponse aux provocations de la partie britannique et aux accusations sans fondement portées contre la Fédération de Russie à propos de l'incident de Salisbury, la partie russe avait pris les décisions suivantes :

- Vingt-trois membres du personnel diplomatique de l'ambassade du Royaume-Uni à Moscou étaient déclarés « *persona non grata* » et devaient quitter la Russie dans un délai d'une semaine ;
- Compte tenu de l'écart entre le nombre de missions consulaires des deux pays, la Fédération de Russie avait révoqué l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement du consulat général du Royaume-Uni à Saint-Petersbourg

précédemment accordée. Les procédures respectives s'appliqueraient conformément à la pratique juridique internationale ;

- Il était mis fin aux activités du British Council en Fédération de Russie, en raison de son statut non réglementé ;
- La partie britannique a été avertie qu'en cas de nouvelles actions hostiles contre la Russie, la partie russe se réservait le droit de prendre d'autres mesures de rétorsion.

III. Réaction des partenaires du Royaume-Uni

Le 15 mars, les dirigeants de la France, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont publié une déclaration commune allant dans le sens de l'évaluation britannique selon laquelle il y avait de fortes chances pour que la Russie soit responsable de cet attentat et sans qu'il n'existe en la matière aucune autre explication plausible.

Entre le 12 et le 28 mars, Theresa May s'est entretenue au téléphone avec le Président américain Donald Trump (à deux reprises), la Chancelière allemande Angela Merkel (à deux reprises), le Président français Emmanuel Macron (à deux reprises), le Premier Ministre canadien Justin Trudeau, le Premier Ministre du Luxembourg Xavier Bettel, le Premier Ministre australien Malcolm Turnbull, le Premier Ministre italien Paolo Gentiloni, le Premier Ministre polonais Mateusz Morawiecki et le Premier Ministre japonais Shinzo Abe, au sujet de l'incident de Salisbury.

Le 19 mars, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a condamné dans une déclaration l'attentat contre Sergueï et Ioulia Skripal et exprimé sa solidarité sans réserve envers le Royaume-Uni ainsi que son soutien, notamment aux efforts déployés par ce dernier pour traduire en justice les responsables de ce crime.

Le 22 mars, le Conseil européen a publié ses conclusions sur l'incident de Salisbury, concordant avec l'évaluation du Gouvernement britannique selon laquelle il y a de fortes chances que la Fédération de Russie soit responsable de cet incident sans qu'il n'existe aucune autre explication plausible.

Au total, 150 membres du personnel des missions diplomatiques russes dans 28 pays et de la Mission russe auprès de l'OTAN ont été **expulsés**. Il s'agit des missions diplomatiques des pays suivants : Albanie (2 diplomates expulsés), Allemagne (4), Australie (2), Belgique (1), Canada (4), Croatie (1), Danemark (2), Espagne (2), Estonie (1), États-Unis (60), ex-République yougoslave de Macédoine (1), Finlande (1), France (4), Géorgie (1), Hongrie (1), Irlande (1), Italie (2), Lettonie (1), Lituanie (3), Monténégro (1), Norvège (1), Pays-Bas (2), Pologne (4), République de Moldova (3), République tchèque (3), Roumanie (1), Suède (1), Ukraine (13), ainsi que de l'OTAN (10). Six pays de l'Union européenne n'ont pas expulsé de diplomates, mais ont rappelé leurs ambassadeurs en Russie à des fins de consultations.

Les hauts responsables des pays concernés ont notamment formulé les remarques suivantes :

- **Le Président de la République tchèque, Miloš Zeman**, a déclaré le 29 mars, au cours d'un entretien : « *Jusqu'à présent, le Royaume-Uni n'a pas fourni de preuves de ce qu'il avance. Il existe certes des soupçons mais, comme vous le savez, les soupçons ne tiennent pas lieu de preuves. Je comprends le sens de cet acte de solidarité, mais j'aimerais également disposer de preuves. [...] Écoutez, dire qu'« il y a de fortes chances », qu'est-ce que cela signifie ? J'aimerais*

avoir sur mon bureau des preuves sinon directes, du moins indirectes. » Le Vice-Ministre tchèque des affaires étrangères Jakub Dür, lui, aurait dit : « S'agissant de la position du Royaume-Uni, nous faisons entièrement confiance à notre partenaire britannique. On ne remet pas en doute la parole de ses amis, surtout lorsqu'ils emploient une expression comme « il y a de fortes chances » pour étayer leur argumentation ».

- **Le Premier Ministre bulgare, Boyko Borissov**, a déclaré lors d'une conférence de presse tenue le 30 mars : « *La Bulgarie a témoigné sa pleine solidarité envers le Royaume-Uni lors du vote au Conseil européen [...]. Nous attendons des preuves supplémentaires, à supposer qu'il en existe, et pour le moment, nous estimons ne pas avoir à expulser de diplomates russes.* »
- **Le Vice-Ministre polonais des affaires étrangères, Bartosz Cichocki**, aurait dit, d'après ce qui a été rapporté le 8 avril par le *Sunday Express* : « *En ce qui nous concerne, la quantité d'information communiquée par le Royaume-Uni n'était guère importante car nous avons observé les modes de comportement de la Russie et ce qui s'est passé à Salisbury correspondait à cette tendance.* »

Le 26 mars, le Ministère russe des affaires étrangères a vivement protesté à la suite de la décision prise par plusieurs pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN d'expulser des diplomates russes. Cette mesure a été considérée comme inamicale et non conforme aux objectifs à poursuivre et aux intérêts à défendre qui exigeraient l'éclaircissement des raisons profondes de l'incident intervenu à Salisbury le 4 mars et la recherche de ses responsables. La Russie y a répondu par l'expulsion symétrique de certains diplomates des pays concernés.

Le 30 mars, l'Ambassadeur Bristow a de nouveau été convoqué par le Ministère russe des affaires étrangères, qui lui a remis une note de protestation contre les actions provocatrices et infondées de la partie britannique, qui avait orchestré une expulsion de diplomates russes dans plusieurs pays et ce sans fondement. L'Ambassadeur a été informé que dans un délai d'un mois, la partie britannique devait porter le nombre total des employés des missions du Royaume-Uni en Russie au niveau des missions russes au Royaume-Uni.

IV. Autres échanges politiques et diplomatiques

Le 19 mars, le Président russe Vladimir Poutine a déclaré : « *Je suppose que toute personne sensée s'est rendu compte de l'absurdité et du ridicule de la situation. Que quelqu'un en Russie se permette d'agir ainsi à la veille des élections présidentielles et de la Coupe du monde football ? C'est impensable.* » Et d'ajouter : « *Nous sommes prêts à coopérer. Nous l'avons dit au tout début de cette affaire. Nous sommes disposés à participer aux enquêtes voulues, mais il faut pour cela que l'autre partie y ait quelque intérêt, et telle n'est pas notre impression à ce stade.* »

Le 26 mars, Theresa May a de nouveau évoqué « *le comportement de plus en plus agressif de la Russie, qui s'attaque aux règles internationales dans tout le continent, voire au-delà* » et a considéré la Russie comme « *une menace pour la sécurité collective du Royaume-Uni et de ses alliés* ».

Le 27 mars, Boris Johnson a écrit dans *The Times* que les alliés du Royaume-Uni expulsaient des diplomates russes parce qu'ils partageaient sa perception de la menace représentée par le Kremlin pour leurs valeurs et leur sécurité.

Dans son discours prononcé **le 28 mars** à la Mansion House, **Boris Johnson** a salué les pays qui s'étaient joints au Royaume-Uni pour expulser des diplomates

russes et a vu dans cet élan le signe de l'engagement constant du Royaume-Uni sur la scène internationale en dépit des craintes liées au Brexit.

Le 28 mars, l'ambassade de Fédération de Russie a prié le Ministère des affaires étrangères de contribuer à l'organisation de rencontres avec des représentants de l'hôpital et de la police du district de Salisbury et du laboratoire de Porton Down, ainsi qu'avec l'Official Solicitor. Aucune réponse n'a été reçue.

Les 30 et 31 mars, l'ambassade de Fédération de Russie a envoyé au Ministère des affaires étrangères des notes verbales contenant les 41 questions officiellement posées sur l'affaire Skripal, mais restées sans réponse. La plupart d'entre elles le sont encore à ce jour.

Le 3 avril, le Président Poutine a déclaré : « *Nous sommes évidemment favorables à la conduite d'une enquête en bonne et due forme. Nous voulons avoir accès à cette enquête et espérons recevoir les documents concernés, dans la mesure où il est question de citoyens russes.* »

Le 5 avril, la Russie a convoqué une réunion du **Conseil de sécurité de l'ONU** pour reprendre l'examen de l'incident de Salisbury. L'Ambassadeur russe Vassily Nebenzia a appelé l'attention sur les nombreuses questions auxquelles le Gouvernement britannique n'a pas répondu.

Le 6 avril, l'Ambassadeur Yakovenko a adressé personnellement au **Ministre des affaires étrangères Boris Johnson** un courrier dans lequel il s'est dit insatisfait du degré de coopération de la partie britannique et **proposait d'organiser une rencontre** afin d'examiner de façon approfondie la situation relative à l'incident de Salisbury et l'état général des relations de la Russie avec le Royaume-Uni. Aucune réponse n'a été reçue.

V. Questions médicales

Le 22 mars, le sergent-détective Nick Bailey est sorti de l'hôpital.

Le 29 mars, le D^r Christine Blanshard, Directrice médicale de l'hôpital du district de Salisbury, a déclaré : « *Je suis heureuse d'annoncer que l'état de santé de Ioulia Skripal s'améliore. Elle réagit bien aux traitements mais continue de recevoir des soins cliniques spécialisés 24 heures sur 24.* » La direction de l'hôpital a fait savoir que **M^{me} Skripal n'était plus dans un état critique**. Les médias ont indiqué qu'elle avait repris conscience et était en mesure de s'alimenter et de parler.

Le 5 avril, lors d'une conversation téléphonique avec M^{me} Victoria Skripal diffusée à la télévision russe, **Ioulia Skripal a déclaré** : « *Tout va bien, il y a une solution à tout. Tout le monde va mieux, tout le monde est en vie, [Sergueï Skripal] va bien et dort à l'heure actuelle.* » Le même jour, la Police métropolitaine a publié une déclaration au nom de M^{me} Skripal, dans laquelle cette dernière précisait : « *Cela fait aujourd'hui une semaine que je me suis réveillée et je suis heureuse de vous dire que je reprends des forces de jour en jour.* »

Le 6 avril, l'hôpital a annoncé que **Sergueï Skripal** avait bien « *réagi aux traitements, voyant une amélioration rapide de sa santé et n'étant plus dans un état critique* ».

Le 10 avril, le D^r Blanshard a annoncé **la sortie de l'hôpital de Ioulia Skripal** et déclaré : « *Sans entrer pas dans les détails du traitement administré, je peux dire que les agents neurotoxiques s'attachent à une enzyme particulière dans le corps, ce qui empêche les nerfs de fonctionner correctement. Il en résulte des symptômes tels que la maladie, des hallucinations et un état de confusion. Notre travail a été de*

*stabiliser les patients, en nous assurant qu'ils pouvaient respirer et que le sang pouvait continuer à circuler. Nous avons ensuite dû utiliser une série de médicaments différents pour soutenir les patients jusqu'à ce qu'ils puissent créer plus d'enzymes pour remplacer celles ayant été affectées par l'empoisonnement. Nous avons également utilisé des techniques de décontamination spécialisées pour éliminer les toxines résiduelles. Les deux patients ont répondu exceptionnellement bien au traitement que nous leur avons fourni, mais ils sont à des stades différents de leur rétablissement. Ioulia est désormais sortie de l'hôpital du district de Salisbury [...]. **L'état de santé de son père s'est aussi nettement amélioré.** Vendredi dernier, j'ai annoncé qu'il n'était plus dans un état critique. Bien qu'il récupère moins vite que Ioulia, nous espérons qu'il pourra quitter l'hôpital en temps voulu. »*

Le 11 avril, la Police métropolitaine a publié au nom de M^{me} Skripal la déclaration suivante : « *J'ai laissé mon père qui est sous traitement [à l'hôpital], et il est toujours gravement malade. Je souffre moi-même encore des effets de l'agent neurotoxique utilisé contre moi.* » L'ambassade de Fédération de Russie a mis en doute l'authenticité de la déclaration, signalant, entre autres, les discordances entre, d'une part, la conversation téléphonique où Ioulia dit à Victoria que « tout va bien » pour elle et son père et, d'autre part, l'état de santé décrit dans la déclaration de la Police métropolitaine.

VI. Enquête de police

Le 17 mars, la Police métropolitaine a rendu public l'enchaînement des déplacements de M. et M^{me} Skripal avant l'incident :

« Samedi 3 mars, à 14 h 40 : Ioulia arrive à l'aéroport d'Heathrow par un vol en provenance de Russie.

Dimanche 4 mars, à 9 h 15 : la voiture de Sergueï est aperçue dans le secteur de London Road, Churchill Way North et Wilton Road.

13 h 30 : la voiture de Sergueï est aperçue Devizes Road, en direction du centre-ville.

13 h 40 : Sergueï et Ioulia arrivent à l'étage supérieur du parking du centre commercial Maltings, à Salisbury. Quelque temps après, ils se rendent au pub Bishop's Mill dans le centre-ville.

14 h 20 : ils dînent au restaurant Zizzi.

15 h 35 : ils quittent le restaurant Zizzi.

16 h 15 : les services d'urgence sont avisés par un simple citoyen et la police arrive en quelques minutes sur les lieux, où ils découvrent Sergueï et Ioulia dans un état de santé très grave, assis sur un banc public près du restaurant. »

Depuis lors, peu d'éléments de l'enquête ont fait l'objet d'une annonce officielle, même si nombre d'entre eux ont été divulgués par les médias qui citent certaines « sources ».

Les médias ont étudié **plusieurs versions** de la manière précise dont les victimes ont été exposées au poison, à savoir :

- Les Skripal ont pu être empoisonnés par les aliments ou boissons du restaurant Zizzi ou du pub Bishop's Mill où ils se sont rendus le 4 mars 2016 (*The Sun*, en date du 6 mars, s'appuie sur le fait que les deux établissements ont été bouclés) ;
- Les Skripal ont pu être aspergés de poison dans la rue par leurs agresseurs (le *Daily Mail*, en date du 6 mars, mentionne comme source la « Police antiterroriste ») ;

- L'agent neurotoxique a pu être subrepticement placé dans les effets personnels de la valise de Ioulia Skripal avant son départ de Moscou pour Londres. Selon cette théorie, un vêtement, un produit de beauté, voire un cadeau ouvert dans la maison de Sergueï Skripal à Salisbury a été imprégné de la toxine, ce qui signifierait que Ioulia Skripal aurait été délibérément prise pour cible pour atteindre son père (*The Telegraph*, en date du 15 mars, s'appuie sur des « sources haut placées des agences de renseignement ») ;
- L'agent neurotoxique a pu être introduit dans le climatiseur de la voiture des Skripal (le *Daily Mail*, en date du 19 mars, cite comme source « Philip Ingram, spécialiste de la sécurité ») ;
- Les Skripal ont pu être empoisonnés au sarrasin étant donné que Ioulia Skripal avait demandé à un ami d'en acheter pour en apporter à son père, ayant oublié d'aller chercher elle-même ses cadeaux d'épicerie (*The Sun*, en date du 1^{er} avril, indique comme source des « enquêteurs britanniques »).

Le 28 mars, la police a fait l'annonce suivante : « *À ce stade de l'enquête, nous estimons que les Skripal ont d'abord été exposés à l'agent neurotoxique par l'intermédiaire de leur porte d'entrée.* »

Au moment de la rédaction du présent document, la version privilégiée est celle de la **poignée de porte**. Il a été signalé que la poignée de porte de M. Skripal a pu être enduite de l'agent neurotoxique, qui se présente sous forme de gel, afin que Mr. Skripal soit immédiatement empoisonné à son contact. L'agent aurait ensuite lentement pénétré dans sa peau et dans celle de Ioulia et ses effets toxiques seraient apparus plusieurs heures après l'exposition.

Il a également été signalé que les **téléphones portables de M. et M^{me} Skripal étaient restés éteints** pendant quatre heures le matin du 4 mars.

Il est désormais confirmé officiellement que les **animaux de compagnie de M. Skripal sont morts**. Ils seraient restés dans la maison de M. Skripal, mise sous scellés après le début de l'enquête. Deux cochons d'Inde seraient morts de faim, tandis qu'un chat a été retrouvé en état de stress et a dû être euthanasié. Ces animaux auraient été conduits au laboratoire de Porton Down et incinérés. On ignore si des tests ont été pratiqués sur eux pour détecter la présence d'agents neurotoxiques. D'après Victoria Skripal, Sergueï Skripal avait deux chats ; on ne sait pas ce qu'il est arrivé au deuxième chat. La mort de ces animaux a été dénoncée par la Russie qui y a vu un exemple de cruauté, de mépris pour les droits de M. Skripal ainsi que la destruction d'éléments de preuve potentiellement importants.

Le 31 mars, la Russie a proposé officiellement une enquête conjointe sur l'incident de Salisbury.

Le 3 avril, une demande officielle d'entraide judiciaire a été adressée par le Bureau du Procureur général de la Fédération de Russie au Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord après l'ouverture en Russie d'une enquête pénale pour tentative d'assassinat.

VII. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

Le 8 mars, le Royaume-Uni a informé le Secrétariat technique de l'OIAC de l'incident de Salisbury. Le 12 mars, le Ministre des affaires étrangères, M. Boris Johnson, s'est entretenu avec le Directeur général de l'OIAC, M. Ahmet Uzumcu. D'après les autorités britanniques, le Secrétariat technique aurait proposé son aide.

Comme indiqué plus haut, le **13 mars**, le **Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov**, a proposé **au Royaume-Uni de nouer le dialogue avec la Russie dans le cadre des procédures visées à l'article IX de la Convention sur les armes chimiques**.

Le **14 mars**, s'exprimant lors d'une réunion du Conseil exécutif de l'OIAC, le Représentant permanent du Royaume-Uni, **Peter Wilson**, a déclaré que l'attentat de Salisbury constituait une violation par la Russie de l'interdiction fondamentale de l'emploi d'armes chimiques visée à l'Article 1 de la Convention sur les armes chimiques. Répondant à la proposition russe visant au recours par le Royaume-Uni à l'article IX de la Convention sur les armes chimiques, M. Wilson a fait la déclaration suivante : « *L'article IX ne fait pas obligation aux États victimes d'attaques chimiques de s'abstenir d'apporter une solution rapide à leurs problèmes immédiats et urgents.* » Le même jour, au Conseil de sécurité de l'ONU, le représentant du Royaume-Uni, Jonathan Allen, a dit que la convocation de l'Ambassadeur de Fédération de Russie par le Ministre des affaires étrangères s'inscrivait dans le cadre de la procédure de l'article IX.

Le **14 mars**, la Première Ministre Theresa May a adressé une lettre au Directeur général du Secrétariat technique de l'OIAC, M. Ahmet Uzumcu, invitant ledit Secrétariat à « *vérifier de manière indépendante les analyses* » de l'enquête britannique sur l'incident de Salisbury.

Le **19 mars**, le groupe d'experts de l'OIAC serait arrivé au Royaume-Uni. Le 22 mars, le Tribunal de protection a autorisé le prélèvement d'échantillons biomédicaux sur M. et M^{me} Skripal aux fins d'analyse par l'OIAC.

Le **21 mars**, une réunion d'information à l'intention des hauts responsables des Ministères des affaires étrangères, de la défense et de l'industrie de la Fédération de Russie s'est tenue à Moscou, lors de laquelle un aide-mémoire a été distribué. Ce document a réaffirmé que la Russie était disposée à travailler conformément à l'article IX de la Convention sur les armes chimiques. S'agissant du processus bilatéral entre le Royaume-Uni et l'OIAC, il a été dit ce qui suit : « *La Russie compte sur l'OIAC pour faire un exposé officiel détaillé de l'évolution de l'"affaire Skripal". Nous partons du principe que le Secrétariat technique de l'OIAC mènera une enquête indépendante en bonne et due forme, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la Convention sur les armes chimiques.* » Un certain nombre de questions techniques ont été simultanément posées au Royaume-Uni.

Le **3 avril**, le **Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine**, a déclaré que, d'après les experts internationaux, une vingtaine de pays dans le monde étaient en mesure de fabriquer les substances en question. Il a confirmé l'intérêt que portait la Russie à la conduite d'une enquête poussée, à laquelle le pays voudrait avoir accès, et a dit espérer recevoir les documents concernés, dans la mesure où il était question de citoyens russes.

Le **3 avril**, le Président-Directeur général du Defence Science and Technology Laboratory (DSTL) de Porton Down, **Gary Aitkenhead**, a déclaré que son laboratoire avait déterminé que la substance était un « agent neurotoxique de qualité militaire, mais n'avait pas pu en identifier la source ». Le **4 avril 2018**, le Ministère des affaires étrangères a supprimé un tweet du 22 mars 2018 sur « l'origine russe » de cette substance. Le Ministre des affaires étrangères Boris Johnson a été critiqué pour avoir affirmé lors d'un entretien que Porton Down l'avait assuré de l'origine russe de l'agent neurotoxique.

Le **4 avril**, à la demande de la Fédération de Russie, le Conseil exécutif de l'OIAC a organisé une session d'urgence. Un projet de décision parrainé par la Russie, la Chine et l'Iran a proposé de mener une enquête conjointe sur l'incident. Le

résultat du scrutin relatif à cette décision a été le suivant : 6 votes pour, 15 votes contre et 17 abstentions. La quasi-totalité des 15 membres ayant voté contre la décision sont des alliés militaires des États-Unis et du Royaume-Uni.

Au moment de la rédaction du présent document, l'OIAC entendait publier le résumé de ses conclusions à l'issue de l'analyse des échantillons de Salisbury le 12 avril.

VIII. Aspects consulaires

Dans une note verbale datée du **14 mars, l'ambassade de Fédération de Russie a demandé un accès consulaire à Sergueï et Ioulia Skripal**. L'ambassade a fondé sa demande sur les dispositions correspondantes de la Convention de Vienne sur les relations consulaires et de la Convention consulaire entre l'URSS et le Royaume-Uni. En particulier, le paragraphe 1 a) de l'article 36 de la Convention bilatérale prévoit que *« les agents consulaires ont le droit de communiquer avec les ressortissants de l'État d'envoi, de s'entretenir avec eux et de les conseiller et peuvent leur apporter une aide, y compris, si besoin est, une assistance et des conseils juridiques »*.

Le 15 mars, le Ministère des affaires étrangères a répondu que l'accès consulaire à Ioulia *« se fonde sur un certain nombre de considérations, notamment les risques pour sa santé et les risques pour autrui en raison de son état pathologique, ainsi que les risques de contamination »*. L'accès consulaire à Sergueï Skripal ainsi que celui aux informations sur son état de santé ont été refusés à nouveau, en raison de la nationalité britannique de l'intéressé.

Le 16 mars, l'ambassade de Fédération de Russie a déclaré que la décision de la partie britannique de ne pas autoriser l'accès consulaire constituait une violation des conventions consulaires. L'ambassade a également demandé la communication immédiate d'un rapport complet sur son état de santé et de documents visuels récents, *« afin de prouver que ce citoyen russe est en sécurité et bien traité »*.

Le 20 mars, le Ministère des affaires étrangères Boris Johnson a écrit dans un article : *« Sergueï et Ioulia Skripal sont dans le coma depuis le 4 mars [...]. Ils ne sont pas en mesure de consentir à être photographiés ou à recevoir de la visite [...]. Il n'est pas évident que les Skripal, de tous les patients, soient ceux qui seraient enthousiastes à l'idée de recevoir la visite des autorités russes. »*

Le 22 mars, dans une nouvelle note verbale, l'ambassade de Fédération de Russie a posé un certain nombre de questions précises sur les problèmes de santé de M. et M^{me} Skripal, leur traitement, ainsi que les raisons excluant l'accès consulaire à ces derniers.

Le même jour, un jugement du **Tribunal de protection** a été publié qui autorisait le prélèvement d'échantillons biomédicaux sur M. et M^{me} Skripal pour les besoins de l'équipe d'experts de l'OIAC. Par ce jugement, un « tuteur » avait été désigné par les autorités britanniques pour agir au nom de M. et M^{me} Skripal. L'avocat représentant le tuteur n'a pas demandé au Tribunal de veiller à fournir une notification consulaire de cette procédure et ne lui a pas fait part de l'intérêt exprimé par Victoria Skripal pour l'affaire. Le Ministère des affaires étrangères a informé l'ambassade de Fédération de Russie de la nomination du tuteur le jour même, c'est-à-dire une fois la procédure terminée. Le 28 mars, l'ambassade a protesté contre cette inaction.

Le 23 mars, le Ministère des affaires étrangères a rappelé que le libre accès auprès de Ioulia Skripal était « nécessairement limité en raison de son état de santé ».

Le 29 mars, suite à l'annonce que Ioulia Skripal n'était plus dans un état critique, le Ministère des affaires étrangères a fait savoir à l'ambassade qu'ils « informeraient M^{me} Skripal de [leur] demande d'accès consulaire et [...] détermineraient ce qu'elle désirait à cet égard ».

Le 2 avril, l'ambassade de Fédération de Russie a demandé au Ministère des affaires étrangères de l'aider à permettre à **Victoria Skripal** de rendre visite à son oncle et sa cousine à Salisbury. Le lendemain, l'ambassade a officiellement demandé à l'ambassade du Royaume-Uni à Moscou de délivrer un visa à Victoria Skripal. Le 4 avril, l'ambassade a demandé au Ministère des affaires étrangères de désigner un point de contact qui serait chargé de coordonner les questions pratiques lors de la visite de Victoria Skripal. Dans une autre note verbale datée du 6 avril, l'ambassade a confirmé qu'elle était disposée à fournir à Victoria Skripal toute l'assistance voulue, le cas échéant, au cours de sa visite.

Le 5 avril, la télévision russe a diffusé l'enregistrement d'une conversation téléphonique entre Ioulia et Victoria Skripal, au cours de laquelle celles-ci discutaient de la possibilité d'une visite de Victoria. Le soir même, la Police métropolitaine a fait cette **déclaration au nom de Ioulia Skripal** : « Vous comprenez, j'en suis persuadée, que toute cette histoire a quelque chose de déstabilisant, et j'espère que vous respecterez ma vie privée et celle de ma famille pendant la durée de ma convalescence. »

Le 6 avril, on a appris que le visa avait été refusé à Victoria Skripal, officiellement pour non-respect des règles d'immigration du Royaume-Uni. Dans le même temps, les médias citaient une « source gouvernementale » selon laquelle le refus du visa s'expliquait par le fait qu'« apparemment, l'État russe [cherchait] à utiliser Victoria comme un pion ». Dans une note verbale, l'ambassade de Fédération de Russie a qualifié ce refus de décision fondée sur des considérations politiques. L'ambassade a conclu que M. et M^{me} Skripal, qui seraient tous les deux en voie de rétablissement, restaient à l'abri du public, des médias et des agents consulaires, alors que la seule parente raisonnablement susceptible de les voir ne pouvait pas entrer au Royaume-Uni.

Le 5 avril, le **Ministère des affaires étrangères a informé l'ambassade que** « le Royaume-Uni avait pleinement respecté ses obligations internationales concernant la demande [...] d'accès consulaire [...]. Dès que M^{me} Skripal avait repris conscience, le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth lui avait transmis l'offre d'assistance consulaire de l'ambassade. M^{me} Skripal [était] désormais en mesure de décider si et quand elle [désirait] accepter une telle assistance ». Le Ministère des affaires étrangères a également invité l'ambassade à désigner un agent consulaire comme point de contact de M^{me} Skripal, ce qu'elle a fait le jour même.

Dans une autre lettre, l'ambassade de Fédération de Russie a rappelé une nouvelle fois son désaccord sur les déclarations relatives au respect des conventions consulaires par le Royaume-Uni, et a exigé des informations **vérifiables** sur le lieu de séjour, l'état de santé et les désirs de M. et M^{me} Skripal, notamment en matière d'accès consulaire.

Le 11 avril, la déclaration suivante a été publiée par la Police métropolitaine au nom de M^{me} Skripal : « J'ai un libre accès auprès de mes amis et de ma famille, et j'ai été avisée que je disposais d'interlocuteurs particuliers à l'ambassade de Russie qui m'ont aimablement offert leur aide par tous les moyens possibles. **Pour l'instant, je ne souhaite pas bénéficier de leurs services.** » L'ambassade de Fédération de Russie a émis des doutes sur l'authenticité de la déclaration de Ioulia, se fondant sur

un certain nombre d'incohérences, et a exigé la mise à disposition urgente de preuves attestant que tout ce qui arrive à M^{me} Skripal lui arrive avec son plein accord.

IX. Résumé de la position officielle du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Gouvernement britannique tient la Fédération de Russie pour responsable des faits survenus à Salisbury et considère que celle-ci a employé illégalement la force contre le Royaume-Uni. Selon les autorités britanniques, Sergueï et Ioulia Skripal ont été empoisonnés à Salisbury par un type d'agent neurotoxique militaire mis au point par la Fédération de Russie.

Les principaux arguments avancés par le Royaume-Uni pour étayer sa version ont été résumés comme suit par le Ministre britannique des affaires étrangères, Boris Johnson, dans un article publié le 8 avril dans le *Sunday Times* :

« Nos experts à Porton Down ont identifié la substance utilisée contre Sergueï Skripal et sa fille : il s'agit d'un agent neurotoxique « de type militaire » mis au point par la Fédération de Russie, le Novitchok.

Par ailleurs, le Gouvernement britannique est en possession d'informations lui permettant d'affirmer qu'au cours de ces dix dernières années, la Fédération de Russie a cherché à produire des agents neurotoxiques à des fins probables d'assassinat et que, dans le cadre de ce programme, elle a produit et stocké de petites quantités de Novitchok.

En outre, la Fédération de Russie a des raisons évidentes de cibler Sergueï Skripal. L'année où Sergueï Skripal s'est installé en Grande-Bretagne, le Président Vladimir Poutine a proféré des menaces à la télévision contre les « traîtres », qui finiraient par « partir les pieds devant » et « s'étrangler ».

Le sort d'Alexander Litvinenko, assassiné à Londres en 2006, témoigne de la volonté du Kremlin de tuer quelqu'un sur notre territoire. La Douma russe a d'ailleurs adopté une loi autorisant l'assassinat d'« extrémistes » à l'étranger.

Il suffit d'additionner les faits et une conclusion s'impose : seul l'État russe a les moyens, un mobile et les antécédents justifiant la commission de ce crime. »

X. Résumé de la position officielle du Gouvernement de la Fédération de Russie

1. **La Fédération de Russie n'a rien à voir avec l'incident survenu à Salisbury le 4 mars.**

2. Les autorités britanniques ont émis de très graves accusations contre la Fédération de Russie **sans présenter aucun élément de preuve**. Les événements qui ont suivi montrent qu'il n'y a aucune preuve de l'implication de la Fédération de Russie dans cette affaire. Le seul fait concret avancé par le Royaume-Uni est l'identification de la substance utilisée, qui serait **« un type d'agent neurotoxique mis au point par la Fédération de Russie »**, le « Novitchok ».

3. Le Royaume-Uni n'a jamais précisé ce qu'il entendait par « mis au point par la Fédération de Russie ». **Ni la Fédération de Russie, ni l'Union soviétique n'ont jamais mis au point d'agent neurotoxique appelé « Novitchok »**. Si des chercheurs soviétiques ont effectivement travaillé sur de nouveaux types de substances toxiques, le terme « Novitchok », lui, a été introduit par les pays occidentaux au milieu des

années 90 pour désigner un ensemble d'agents chimiques mis au point dans ces pays à partir des informations communiquées par des chercheurs russes expatriés. L'insistance britannique à employer le terme russe « Novitchok » est une tentative visant à établir un lien artificiel entre cette substance et la Fédération de Russie.

En revanche, un manuel publié aux États-Unis en 2007 et un ouvrage de 2008 écrit par un transfuge, le chimiste Vil Mirzayanov, fournissent des informations précises sur plusieurs bonnes dizaines de substances de type « Novitchok ». Par la suite, ce type de substances a été décrit dans de nombreuses publications de chercheurs américains, tchèques, italiens, iraniens et indiens qui, à en juger par leurs travaux, ont réussi à les synthétiser. Étant donné ce large éventail de publications scientifiques, on peut assurer que **tout laboratoire chimique moderne est capable de synthétiser des agents « Novitchok »**.

4. Indépendamment de cela, l'« évaluation » de la responsabilité de la Fédération de Russie faite par le Royaume-Uni se fonde sur **des déclarations invérifiables et des conceptions artificielles**. L'insistance avec laquelle le Gouvernement britannique assène ces conceptions illustre une fois de plus le manque de faits.

a) Le Gouvernement britannique affirme être en possession d'« **informations attestant qu'au cours des dix dernières années, la Fédération de Russie a cherché à mettre au point des agents neurotoxiques** à des fins probables d'assassinat et que, dans le cadre de ce programme, elle a produit et stocké de petites quantités de Novitchok ».

Or, la Fédération de Russie a cessé toute production d'armes chimiques en 1992. Le stock d'armes du pays, le plus important au monde, a été détruit au cours des 25 années suivantes et cette destruction a été strictement contrôlée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dont le Royaume-Uni est un membre éminent. **En septembre 2017, l'OIAC a certifié que la Fédération de Russie avait détruit toutes ses armes chimiques**. On ne voit pas très bien pourquoi le Royaume-Uni n'a pas soulevé cette question en 2017 s'il disposait d'informations relatives à la production d'agents chimiques à usage militaire par la Fédération de Russie en violation de ses obligations. On ne voit pas non plus très bien quel type d'informations possède le pays, ni comment il est parvenu à la conclusion relative à la finalité de cette prétendue production.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que, lors des entretiens qu'il a accordés, **le Président-Directeur général de Porton Down, Gary Aitkenhead, n'a pas nié la production de « Novitchok »** dans son laboratoire.

b) Le Royaume-Uni a mis l'accent sur le fait que la Fédération de Russie aurait un « mobile évident » de cibler Sergueï Skripal. Ses représentants ont cité les propos du Président Vladimir Poutine, qui aurait proféré des « menaces » contre les « traîtres », qui finiraient par « partir les pieds devant » et « s'étrangler ».

En réalité, lors de l'entretien télévisé de 2010 ici évoqué, **Vladimir Poutine (qui était à l'époque Premier Ministre), a bien au contraire dénoncé directement la politique consistant à assassiner les traîtres**. Jugeons-en plutôt par la transcription de cet entretien :

« Question : [...] D'après certains écrits, les dirigeants de plusieurs pays ont signé des ordres d'assassinat d'ennemis à l'étranger. [...] En tant que chef de l'État, avez-vous pris de telles décisions ?

Réponse : [...] les Services spéciaux russes n'ont pas recours à ce type de méthodes. Pour ce qui est des traîtres, ils finiront par partir tout seuls les pieds devant, je vous l'assure. Prenez l'exemple de cette affaire récente de trahison, dans le cadre de laquelle l'une de nos opérations clandestines a été dévoilée. Il

faut bien comprendre que derrière ces opérations se trouvent des agents. Cet homme a trahi ses amis, ses frères d'armes - des personnes qui ont sacrifié leur vie pour leur Patrie. Imaginez ce que cela représente d'apprendre une langue étrangère et de la maîtriser comme s'il s'agissait de votre langue maternelle, de renoncer à vivre auprès des vôtres, de ne pas pouvoir assister aux obsèques de vos proches. Réfléchissez-y. Vous consacrez toute votre vie à servir votre Patrie, et voilà qu'une brute vous trahit. Comment cette brute va-t-elle continuer à vivre avec un tel fardeau ? Va-t-elle pouvoir continuer à regarder ses enfants en face ? Quels que soient les trente deniers reçus, ces gens-là finiront par s'étrangler en les avalant, je vous assure. Se cacher pour le restant de ses jours, ne pas pouvoir voir ses proches - vous savez, tous ceux qui ont choisi un tel destin finiront par le regretter. »

Ce que Vladimir Poutine a voulu dire ici est clair pour tout lecteur de bonne foi.

En outre, le Royaume-Uni semble insinuer que M. Skripal représentait une telle menace pour la Fédération de Russie qu'il devait être considéré, de toute évidence, comme une cible. Or, cela est difficilement compatible avec le fait qu'après avoir purgé une partie de sa peine, M. Skripal a été gracié et autorisé à quitter le pays pour se rendre au Royaume-Uni, où il a vécu en paix pendant 8 ans.

c) Le Royaume-Uni fait référence à des **antécédents** d'« assassinats commandités par l'État », en évoquant notamment le meurtre d'Alexander Litvinenko survenu à Londres en 2006. Cela serait « la preuve de la volonté du Kremlin d'assassiner quelqu'un dans le pays ».

En réalité, **l'assassinat d'Alexander Litvinenko est la preuve de la volonté de Whitehall de classer secrètes des informations essentielles** et de proférer de graves accusations non corroborées par des faits. Cette fois, on se retrouve face au même scénario, mais en mode accéléré.

d) Les autorités britanniques affirment que la Douma russe a adopté **une loi autorisant l'assassinat des « extrémistes » à l'étranger**. Il s'agit purement et simplement d'un mensonge. **Il n'existe pas de telle loi en Russie.**

Ce qui s'en rapproche le plus est la loi de lutte contre le terrorisme de 2006 qui autorise le Président, avec l'accord de la Chambre haute du Parlement (sous réserve d'une décision prise publiquement), à envoyer des « forces armées » pour lutter à l'étranger contre les terroristes et leurs bases. Il s'agit essentiellement de la même procédure que celle de la Constitution prévoyant le déploiement de contingents en dehors du territoire national russe. Comme on peut le constater, cela n'a rien à voir avec des assassinats ciblés. Le fait d'invoquer cette loi comme une confirmation de la politique russe témoigne d'une absence totale de compétences, et soulève la question de savoir si M. Skripal a participé à une quelconque activité qui, aux yeux du Royaume-Uni, pourrait éventuellement être considérée comme terroriste ou extrémiste par la Fédération de Russie.

5. **Le Royaume-Uni a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu des conventions consulaires.** Ioulia Skripal est incontestablement une citoyenne russe qui, à ce titre, a le droit de prendre contact avec les autorités consulaires, et les autorités consulaires ont le droit d'en faire autant. Compte tenu des circonstances, les allégations selon lesquelles elle ne souhaiterait pas recevoir d'assistance consulaire ne peuvent être considérées comme fondées et il est nécessaire de les vérifier. Si Sergueï Skripal est effectivement un citoyen britannique, la nationalité russe et les droits qui s'y rattachent ne lui ont jamais été retirés. Il a pleinement le droit de demander l'assistance consulaire de la Fédération de Russie, et l'ambassade a pleinement le droit de la lui fournir.

6. **Le fondement juridique des actions menées par le Royaume-Uni avec l'OIAC est contestable.** En effet, au lieu de recourir aux procédures normales de l'OIAC qui lui auraient permis de collaborer avec la Russie, directement ou par l'intermédiaire du Conseil exécutif de l'OIAC (au titre de l'article IX de la Convention sur les armes chimiques), le Royaume-Uni a décidé de coopérer au niveau bilatéral avec le Secrétariat technique de l'Organisation dans le cadre d'un accord dont les modalités sont inconnues. Il n'existe pas à l'OIAC de procédures de « vérification d'analyses ».

7. Il ressort de l'analyse de toutes ces circonstances que **les autorités britanniques se sont engagées dans une politique d'isolement de M. et M^{me} Skripal vis-à-vis du public, de rétention d'éléments de preuve importants et d'obstruction à une enquête impartiale et indépendante.** La situation des Skripal ressemble de plus en plus à une détention forcée ou à un état de captivité. Si les autorités britanniques tiennent à assurer au public que tel n'est pas le cas, il lui faudra fournir d'urgence des preuves concrètes.

Pièce jointe

Demandes et questions adressées par la Fédération de Russie au Royaume-Uni

Demandes

Note verbale datée du 6 mars 2018 :

1. Faire une déclaration officielle sur les faits survenus. *Demande satisfaite.*
2. Fournir des informations sur l'état de santé de M. et M^{me} Skripal et sur les circonstances de leur hospitalisation. *Demande partiellement satisfaite.*
3. Donner suite à la demande de la nièce de M. Skripal, Viktoria Skripal, d'être tenue informée de l'état de santé de ses proches. *Demande non prise en considération.*

Note verbale datée du 13 mars 2018 :

4. Fournir des échantillons de la substance chimique qui aurait été utilisée. *Demande rejetée.*
5. Communiquer toutes les informations relatives à l'enquête. *Demande non prise en considération.*

Note verbale datée du 14 mars 2018 :

6. Obtenir l'accès consulaire pour M. et M^{me} Skripal. *Demande rejetée.*

Note verbale datée du 16 mars 2018 :

7. Fournir un rapport complet sur l'état de santé de M^{me} Skripal. *Demande non prise en considération.*
8. Fournir des documents visuels actuels permettant de confirmer que M^{me} Skripal est en sécurité et bien traitée. *Demande non prise en considération.*

Note verbale datée du 31 mars 2018 :

9. Mener une enquête conjointe sur l'incident de Salisbury et tenir d'urgence des consultations à ce sujet. *Demande non prise en considération.*

Note verbale datée du 2 avril 2018 :

10. Fournir l'assistance nécessaire à Viktoria Skripal, notamment en lui délivrant un visa et en lui autorisant un libre accès auprès de sa famille. *Demande rejetée.*

Note verbale datée du 3 avril 2018 :

11. Fournir une assistance juridique aux autorités russes ayant ouvert une enquête pour tentative d'assassinat. *Aucune information reçue.*

Note verbale datée du 5 avril 2018 :

12. Transmettre à Ioulia Skripal les coordonnées des agents consulaires. *Demande apparemment satisfaite.*

Lettre datée du 6 avril 2018 :

13. Organiser une réunion entre l'Ambassadeur et le Ministre des affaires étrangères. *Aucune réponse reçue.*

Note verbale datée du 9 avril 2018 :

14. Confirmer ou infirmer le fait que M. et M^{me} Skripal sont sur le point d'être réinstallés dans un pays tiers sous une nouvelle identité. *Demande non prise en considération.*
15. Confirmer ou infirmer le fait que la maison de M. Skripal va être démolie. *Demande non prise en considération.*
16. Confirmer ou infirmer les allégations selon lesquelles un message de la Syrie intercepté par l'armée de l'air britannique aurait contribué à la décision d'expulser des diplomates russes. *Demande non prise en considération.*

Note verbale datée du 10 avril 2018 :

17. Fournir d'urgence des éléments de preuve attestant que toute action concernant Ioulia Skripal est prise dans le strict respect de son libre arbitre. *Demande non prise en considération.*
18. Faire la lumière à propos des déclarations contradictoires sur la question de savoir si les experts de l'OIAC ont ou non prélevé directement des échantillons biomédicaux sur M. et M^{me} Skripal. *Aucune réponse reçue de la part du Royaume-Uni. L'OIAC confirme avoir prélevé des échantillons.*

Note verbale datée du 11 avril 2018 :

19. Expliquer précisément dans quelle mesure le Royaume-Uni s'est acquitté de ses obligations au titre des conventions consulaires. *Aucune réponse reçue à ce jour.*
20. Confirmer ou infirmer les informations selon lesquelles Ioulia Skripal aurait été emmenée en « lieu sûr », et fournir des informations vérifiables sur le lieu de séjour, l'état de santé et les désirs de M. et M^{me} Skripal. *Aucune réponse reçue à ce jour.*

Questions

Note verbale datée du 22 mars 2018 :

1. Concernant M. et M^{me} Skripal, quel diagnostic exact a été porté et quel est leur état de santé ? *Réponse partielle reçue de l'hôpital du district de Salisbury.*
2. Quel est le traitement qui leur est administré ? *Réponse partielle reçue de l'hôpital du district de Salisbury.*
3. Ce traitement est-il le même que celui qui a été administré au sergent Nick Bailey ? *Aucune information reçue.*
4. Pourquoi l'état de santé de Nick Bailey et de M^{me} Skripal s'est-il amélioré, alors que M. Skripal se trouve encore dans un état critique ? *Aucune information reçue.*
5. Un antidote a-t-il été administré à Nick Bailey, à M. Skripal et à M^{me} Skripal ? *Aucune réponse officielle reçue. D'après le Président-Directeur général de Porton Down, il n'existe pas d'antidote pour la substance utilisée.*
6. Quel est l'antidote qui a été précisément administré ? *Voir la question 5 ci-dessus.*
7. Quels sont les éléments d'information ou effets médicaux qui ont conduit à la décision d'administrer des antidotes ? Comment le personnel médical a-t-il su quel antidote utiliser ? *Voir la question 5 ci-dessus.*

8. Pourquoi n'existe-t-il aucune photo ou vidéo attestant que les Skripal sont en vie et hospitalisés ? *Aucune information reçue.*
9. Les Skripal ont-ils accepté que les images de vidéosurveillance de Salisbury soient diffusées à la télévision ? *Aucune information reçue.*
10. Si tel n'est pas le cas, qui a donné cet accord en leur nom ? *Aucune information reçue.*
11. Cette personne est-elle habilitée à autoriser la publication de photos et de vidéos ? *Aucune information reçue.*
12. Cette personne est-elle habilitée à autoriser l'accès consulaire ? *Aucune information reçue.*
13. Quelle est la protection utilisée par le personnel médical contre l'exposition aux substances chimiques ? *Aucune information reçue.*
14. Si le risque d'exposition est un obstacle à l'accès consulaire, la protection utilisée par le personnel médical peut-elle l'être par un agent consulaire ? *Aucune information reçue.*

Note verbale datée du 26 mars 2018 :

15. L'administration hâtive d'un antidote a-t-elle pu aggraver l'état de santé de Nick Bailey, de M. Skripal et de M^{me} Skripal ? *Voir la question 5 ci-dessus.*
16. Où, comment et par qui les échantillons de sang ont-ils été prélevés sur M. et M^{me} Skripal ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni. L'OIAC a indiqué que ses experts avaient effectué des prélèvements.*
17. Comment les recherches ont-elles été menées ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
18. Qui peut certifier la véracité des informations communiquées ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
19. Le recueil des preuves a-t-il été conforme aux conditions exigées par l'OIAC concernant la chaîne de responsabilité ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni. L'OIAC a confirmé que la chaîne de responsabilité avait été respectée.*
20. Quelles méthodes (analyse spectrale ou autres) la partie britannique a-t-elle utilisées pour identifier, dans un laps de temps si court, le type de substance utilisé ? *Aucune information reçue.*
21. La partie britannique a-t-elle utilisé un échantillon de référence pour tester la substance ? *Aucune information reçue.*
22. D'où provenait cet échantillon ? *Aucune information reçue.*
23. Comment peut-on expliquer que le produit neurotoxique ait agi de façon différée, alors qu'il s'agit d'une substance à effet rapide ? *Aucune information reçue.*
24. L'empoisonnement aurait eu lieu dans une pizzeria mais, selon d'autres informations, les victimes se seraient trouvées dans une voiture, ou à l'aéroport, ou encore chez elles. Alors, que s'est-il réellement passé ? Comment se fait-il qu'elles aient été retrouvées sur un banc public après un laps de temps indéterminé ? *Aucune réponse officielle. La Police a indiqué que les victimes étaient entrées en contact avec le poison en touchant leur porte d'entrée. Aucune autre information n'a été communiquée sur ce point.*

25. Quel lien établir entre ces actions précipitées de la partie britannique et les déclarations officielles faites par Scotland Yard selon lesquelles des semaines, voire des mois d'enquête seraient nécessaires pour parvenir à des conclusions ? *Aucune information reçue.*

Note verbale datée du 28 mars 2018 :

26. Pourquoi les autorités ont-elles ignoré le fait que la nièce de M. Skripal ait demandé des informations sur l'état de santé de son oncle et de sa cousine ? *Aucune information reçue.*

Note verbale datée du 29 mars 2018 :

27. Est-il vrai que Ioulia Skripal a repris conscience et qu'elle peut communiquer, s'alimenter et boire ? *Réponse reçue.*

Note verbale datée du 31 mars 2018 :

28. Pourquoi l'accès consulaire de la Fédération de Russie a-t-il été refusé aux deux citoyens russes, Sergueï et Ioulia Skripal, alors que ces derniers ont été victimes d'un acte criminel commis sur le territoire britannique ? *Réponse insatisfaisante.*
29. Quels antidotes particuliers ont-ils été donnés à M. et M^{me} Skripal, et sous quelle forme ? Comment le personnel médical sur les lieux de l'incident a-t-il pu se les procurer ? *Voir la question 5 ci-dessus.*
30. Pour quels motifs la France a-t-elle pu apporter sa coopération technique à l'enquête menée sur un incident dont des citoyens russes avaient été victimes ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
31. Le Royaume-Uni a-t-il informé l'OIAC de la participation de la France à l'enquête ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
32. En quoi la France est-elle concernée par l'incident impliquant deux citoyens russes au Royaume-Uni ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
33. En vertu de quelles règles de procédure britanniques un État tiers peut-il intervenir dans une enquête menée sur le plan national ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
34. Quels sont les éléments de preuve qui ont été fournis à la France aux fins d'une étude ou d'une enquête française ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
35. Des experts français ont-ils été présents lors du prélèvement de substances biologiques sur M. Skripal et M^{me} Skripal ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
36. Les experts français ont-ils analysé les échantillons biologiques prélevés sur M. et M^{me} Skripal et, auquel cas, dans quels laboratoires ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
37. Le Royaume-Uni est-il en possession des résultats de l'enquête française ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*
38. Les résultats de l'enquête française ont-ils été communiqués au Secrétariat technique de l'OIAC ? *Aucune information reçue de la part du Royaume-Uni.*

39. Sur la base de quelles caractéristiques (« marqueurs ») a-t-on établi que la substance utilisée dans l'incident de Salisbury « provenait de la Fédération de Russie » ? *Aucune réponse officielle reçue. Le Président Directeur général de Porton Down a confirmé que les experts n'avaient pas tiré cette conclusion.*
40. Le Royaume-Uni est-il en possession d'échantillons de référence de la matière toxique militaire que les représentants britanniques considèrent comme étant du type « Novitchok » ? *Aucune information reçue.*
41. La substance que les représentants britanniques considèrent comme étant du type « Novitchok » ou une substance analogue a-t-elle fait l'objet de recherches au Royaume-Uni et y a-t-elle été mise au point ou produite ? *Aucune information reçue.*

Note verbale datée du 5 avril 2018 :

42. Les animaux de compagnie de M. Skripal (deux chats et deux cochons d'Inde) ont-ils été victimes d'un empoisonnement chimique ? Quel est le traitement qui leur est administré ? *D'après les déclarations publiques qui ont été faites, ces animaux sont morts. Aucune information n'a été communiquée sur leur éventuel empoisonnement chimique.*

Note verbale datée du 6 avril 2018 :

43. Des tests ont-ils été pratiqués sur les animaux de compagnie de M. Skripal afin de détecter la présence d'une substance toxique, ce qui constituerait un élément de preuve utile ? *Aucune information reçue.*
44. Pourquoi s'est-on débarrassé des restes de ces animaux alors qu'ils auraient pu constituer un élément de preuve important ? *Aucune information reçue.*

Note verbale datée du 6 avril 2018 :

45. Quelles règles d'immigration M^{me} Viktoria Skripal a-t-elle violées ? *Aucune information reçue.*
46. De quelles options dispose-t-elle si elle souhaite aller au bout de sa démarche pour rendre visite à ses proches ? *Réponse reçue : Viktoria Skripal peut soumettre une nouvelle demande de visa.*

Note verbale datée du 10 avril 2018 :

47. Quels étaient les symptômes de M. et M^{me} Skripal lorsqu'ils ont été admis à l'hôpital ? *Aucune réponse officielle reçue.*
-